

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

381

DT2

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

ÉTAIENT PRÉSENTS : **JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**
 MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE
 GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET HORNE 5
À ROUYN-NORANDA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 28 août 2024 à 13 h 30

Le Noranda Hôtel & Spa
41, 6e Rue, Rouyn-Noranda

et par Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 28 AOÛT 2024

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. PIERRE VINCELETTE..... 6

M. DAVID LECOURE..... 13

M^{me} NICOLE DESGAGNÉS..... 23

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE..... 37

PAUSE
REPRISE

M^{me} CHANTAL GERMAIN..... 52

M. BERTRAND LESSARD..... 74

M^{me} BIANCA BÉDARD..... 79

M. GUILLAUME PROULX..... 88

M. YOHAN JALOUZOT..... 94

M. RODRIGUE TURGEON..... 102

MOT DE LA FIN..... 115

SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AOÛT 2024 À 19 H

**SÉANCE DU 28 AOÛT 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bon après-midi mesdames et messieurs, très heureux de vous revoir pour la deuxième séance de l'audience publique sur le projet Horne 5.

10 Je voudrais également accueillir, souhaiter la bienvenue aux deux représentants, deux porte-parole de Glencore qui n'étaient pas avec nous hier. Alors, comme je l'ai fait hier avec les autres personnes-ressources, je souhaite la bienvenue à monsieur Danny Tremblay et madame Marie-Élise Viger qui, encore une fois, seront avec nous cet après-midi et ce soir.

15 Cet après-midi, nous aurons également le plaisir d'écouter une présentation courte -- courte -- que la commission avait demandée au ministère de la Santé. La commission leur a demandé leur avis et leur appréciation sur les deux évaluations du risque toxicologique réalisées par l'initiateur.

20 Dans un premier temps, je souhaite vérifier auprès de vous, madame Cartier, si vous avez déposé de nouveaux documents, que ce soit hier ou aujourd'hui?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Alors oui, monsieur le président, nous avons déposé des nouveaux documents. Je dois vous... j'aimerais préciser que dans la liste de documents, à l'item 9, nous avons...

LE PRÉSIDENT :

30 Vous pouvez tous les lire, s'il vous plaît.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Ah, je dois tous les lire, tous?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

5 Alors, oui, nous avons déposé à l'item 1 une présentation, la présentation que j'ai faite hier sur le projet Falco.

Nous avons déposé un deuxième item qui est un support visuel, les contributions modélisées par rapport aux valeurs limites des métaux en dépassement.

10 Troisième item, nous avons déposé une copie de ce qu'on appelle le OLIA, le Operating License and Indemnity Agreement qui a été signé entre Glencore et Falco en anglais, c'est disponible sur Sedar et qui était daté du 23 janvier 2024.

15 Nous avons aussi à l'item 4 déposé la déclaration de changements importants. En fait, ça se trouve à être un résumé en français de l'OLIA, de la licence, et c'est aussi disponible sur sedar.

Nous avons aussi -- on a parlé d'inclusions, alors à l'item 5, nous avons déposé la politique de la diversité du talent de Ressources Falco, de la société.

20 À l'item 6, nous avons déposé un support visuel sur le logement sur notre plan d'action en matière de logement.

À l'item 7, un support visuel sur le plan de communication communautaire.

25 À l'item 8, un support visuel synoptique de la répartition des 502 emplois. J'ai dit hier dans la séance une centaine de nouveaux arrivants, mais alors comment on arrive à ce chiffre-là, on a décortiqué, on avait ça dans notre plan.

30 Et donc, à l'item 9, une fiche d'informations datée de 2022 d'exploitation minière, vibrations et activité sismique de la compagnie Agnico Eagle pour la mine Goldex.

35 Alors, je pense que la dernière intervenante, je pense que c'était madame Ricard-Turcotte, a parlé de ce document-là qui explique bien la sismicité, alors on l'a joint à notre envoi. Si vous jugez que c'est pertinent, je pense que c'était un document qui était public.

Et j'aurais deux petites précisions, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

40 Vous pouvez aussi référer aux documents que vous avez déposés à la suite de la rencontre préparatoire, vous avez envoyé une liste de documents.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est juste pour les rendre publics.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

OK, je vais devoir chercher ma liste parce que je ne l'ai pas avec moi.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, ce que nous ferons, vous terminerez celle-ci et puis peut-être après la pause...

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Je reviendrai avec la liste, absolument.

Et donc, si je pouvais ajouter deux précisions. La première au sujet du concentré de zinc, il est entendu avec l'acheteur Glencore qu'il sera envoyé par train, mais la destination finale demeure à la discrétion de l'acheteur.

Après validation, on a parlé hier d'assurance ou d'indemnisation, après validation puis afin de répondre avec plus de précision à la question du commissaire Lessard, nous vous confirmons que Ressources Falco souscrirait avant le début de la période de construction à une police d'assurance tous risques d'une valeur de 250 M\$ par sinistre couvrant spécifiquement les dommages matériels, environnementaux, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile. Donc, on a pris cet engagement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Cartier. Je me tourne du côté des personnes-ressources, ministère de l'Environnement?

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, monsieur le président, nous n'avons pas déposé de documents suite à la séance d'hier.

LE PRÉSIDENT :

Et aucune nouvelle information?

5 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Non plus.

LE PRÉSIDENT :

10

Très bien, merci. Alors, la ville de Rouyn?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

15

Josée Banville, directrice du service des aménagements du territoire et de l'urbanisme. Nous n'avons pas de documents additionnels.

LE PRÉSIDENT :

20

Parfait. Alors, le MSP?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

25

Danielle Guimond, directrice régionale. Aucun document n'a été déposé.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Le ministère des Ressources naturelles et des forêts?

30

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Oui, Sophie Turcotte du secteur mine du ministère des Ressources naturelles et des forêts. On a déposé la note technique mentionnée par madame Alyson Gagnon hier concernant les enjeux sismiques cumulatifs et l'activité minière.

35

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Le MAMH?

40

M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :

Vanessa Connelly-Lamothe, directrice régionale au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. On n'a déposé aucun document.

5

LE PRÉSIDENT :

Pour Glencore, il n'y a aucun document, je présume?

10

M. DANNY TREMBLAY :

Danny Tremblay, Glencore. Non, pas de nouveaux documents.

15

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et puis pour le MSSS?

M. STÉPHANE BESSETTE :

20

Stéphane Bessette. Nous n'avons déposé aucun document.

LE PRÉSIDENT :

25

D'accord, merci. Donc, au cours de l'après-midi, je pense qu'on trouvera un moment propice pour que vous puissiez présenter la capsule dont je parlais tout à l'heure.

30

Maintenant, le registre est maintenant ouvert pour les personnes qui voudraient s'inscrire et poser des questions. Nous allons prendre dix personnes dans un premier temps. Chaque personne aura l'occasion de poser deux questions cet après-midi et si jamais il devait y avoir de la place, évidemment, nous ouvrirons de nouveau le registre pour une nouvelle série d'inscriptions.

35

Je rappelle quand même, même si ça n'a pas été une grande réussite hier, je demande aux participantes et aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, en tout cas, trop de préambule. Et toutes les questions et les réponses doivent m'être adressées.

Et enfin, je rappelle que les manifestations, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes ne seront pas tolérés.

40

En attendant le registre, la finalisation du registre, j'aimerais demander au ministère de la Santé de nous présenter la petite capsule intitulée Avis et appréciation du ministère sur les deux évaluations

de risque toxicologique.

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 Bonjour, Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé. Vous voulez que je la présente maintenant?

LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

M. STÉPHANE BESSETTE :

15 Oh, d'accord. Je vais juste faire un partage d'écran.

LE PRÉSIDENT :

C'est le temps que le registre soit complété, en fait.

20 Écoutez, pendant que vous vous préparez -- je pensais sauver du temps, mais pendant que vous vous préparez, je vais appeler le premier intervenant, il s'agira de monsieur Pierre Vincelette.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE VINCELETTE**

25

M. PIERRE VINCELETTE :

30 Bonjour monsieur le président, bonjour monsieur et madame les commissaires. Je m'appelle Pierre Vincelette, je suis un citoyen de Rouyn-Noranda.

J'ai deux brèves questions techniques et j'aurai une principale question quand je reviendrai un peu plus tard.

35 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

40

M. PIERRE VINCELETTE :

5 D'accord. Les questions techniques qui me chicotent et j'aimerais avoir des précisions
concernent -- je vais vous la lire -- j'aimerais savoir si l'arsenic contenu dans les intrants qui vont être
traités par la Fonderie Horne, mais qui proviennent de Falco, du projet Horne 5, si cet arsenic-là qui
10 rentre dans les traitements, qui va recevoir les traitements, qui va être chauffé à de hautes
températures, va libérer dans l'air le même type d'arsenic? Est-ce qu'ils ont la même biodisponibilité,
est-ce qu'ils ont la même biotoxicité que les intrants? Pour moi, c'est une question importante.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, votre question est très très claire. — Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 Malheureusement, monsieur le président, je n'ai pas la réponse à cette question, je vais voir si je
peux trouver cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

20 D'accord. Je demanderais au ministère de la Santé s'il a des informations là-dessus par hasard?
Parce que vous avez quand même fait plusieurs modélisations, plusieurs estimations de risques, vous
avez considéré les concentrations notamment d'arsenic, est-ce que vous avez considéré l'arsenic total,
est-ce que vous avez considéré certaines spéciations, certaines formes chimiques qui soient différentes
25 qui seraient plus biodisponibles, est-ce qu'il y a une forme plus biodisponible? Pouvez-vous répondre à
certaines de ces questions?

M. STÉPHANE BESSETTE :

30 Bonjour, Stéphane Bessette. Habituellement, on va considérer de manière générale l'arsenic
total, donc on ne se penchera pas sur les spéciations de manière plus spécifique. Pour ce projet-ci,
considérant les teneurs qui étaient censées avoir comme -- on va dire -- la contribution qui était censée
provenir du promoteur versus le bruit de fond qu'on a déjà actuellement à Rouyn-Noranda, on ne s'est
pas penché plus précisément sur ces questions-là au niveau de la biodisponibilité des différentes
35 spéciations qui pourraient être émises dans le cadre du projet.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci. Au ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des exigences là-dessus?

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Alyson Gagnon, MELCCFP. Les exigences sont que le promoteur modélise l'arsenic. Toutefois, pour la question précise qui a été posée s'il y a une forme qui est biodisponible ou non, je n'ai pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

10 Je demanderais au ministère de la Santé, si possible, de chercher l'information, c'est une information qu'on peut retrouver, je présume, facilement, puis peut-être de revenir au cours de la même séance ou la séance de ce soir avec la réponse quant à la biodisponibilité des différentes formes chimiques puis la même chose pour madame Cartier évidemment.

15 Alors, je reviens vers vous, on ne peut pas aller, malheureusement, plus loin pour le moment.

M. PIERRE VINCELETTE :

20 Très bien, merci. J'avais lu des choses, mais je voulais juste confirmer ce qui n'a pas pu être fait.

25 Deuxième question, j'aimerais savoir si les intrants divers et bas en contenu d'arsenic en provenance de la mine Horne 5 qui seront traités par la Fonderie Horne seront donc traités avec un mélange d'intrants dits complexes, qui est à haute teneur d'arsenic?

30 Ceci, pour savoir si la libération d'arsenic dans l'air va contenir juste celle des intrants à basse tonalité d'arsenic ou vouloir aussi comprendre des intrants à plus haute tonalité d'arsenic et augmenter le résultat total de libération dans l'air.

LE PRÉSIDENT :

35 Je pose immédiatement la question à madame Cartier.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40 Monsieur le président, je n'ai pas cette réponse-là. Nous, on a un engagement de fournir notre concentré à la Fonderie, je ne sais pas si notre concentré serait traité avec un mélange d'intrants complexes. Est-ce que j'ai bien compris votre question?

LE PRÉSIDENT :

45 Je n'ai pas compris ça, c'est pour ça que je veux clarifier.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

OK.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de traitements, de traitements où, à quel... vous parlez des traitements qui vont être réalisés à Falco?

10 **M. PIERRE VINCELETTE :**

Non, des traitements qui vont être réalisés, des intrants qui proviennent de Falco...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. PIERRE VINCELETTE :

20 ... qui vont être traités à haute chaleur par la Fonderie Horne qui, eux, peuvent libérer des quantités d'arsenic plus hautes s'ils mettent des intrants plus riches en arsenic. Parce que dans le passé, la Fonderie Horne nous disait qu'il était impossible pour eux de faire juste les concentrés de fer, il fallait qu'il y ait un mélange pour obtenir une concentration plus haute d'arsenic suffisante pour obtenir une purification nécessaire.

25

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Évidemment, hier, je ne sais pas si vous y étiez, je pense que oui?

30 **M. PIERRE VINCELETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35

Donc, j'ai fait une mise au point importante à l'effet que nous ne prendrons pas de questions qui sortent du projet de la mine Horne. Donc, ici, on est dans un traitement -- en fait, le produit que va vendre Falco à différents entrepreneurs, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, ne pourra pas faire l'analyse ni l'évaluation de qu'est-ce qui advient de tout ceci.

40

5 Mais, ceci étant dit, je demanderais quand même au ministère de l'Environnement de nous dire comment dans la prise en compte de façon générale des émissions d'arsenic, est-ce que -- hier, on a parlé de l'article 197, j'aimerais qu'on revienne là-dessus. Est-ce que par définition, toute autre entreprise, même Falco, qui pourrait rejeter de l'arsenic dans l'air, vous l'interdiriez?

M^{me} ALYSON GAGNON :

10 Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, juste pour être certaine, votre question, là c'est sûr que nous, on analyse le projet Horne 5, donc je ne peux pas me prononcer sur qu'est-ce qui pourrait être pris comme décision ou non par notre ministère concernant un autre projet, un autre promoteur.

LE PRÉSIDENT :

15 Je ne parle pas d'autres projets, je parle de l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère...

M^{me} ALYSON GAGNON :

20 Oui.

LE PRÉSIDENT :

25 ... qui, hier, on en a parlé quand même pas brièvement, mais pas de façon complète, mais nous avons indiqué -- je pense que... je ne sais pas qui a lu le fait -- qu'évidemment, selon cet article-là, lorsqu'il y a des contaminants qui sont en dépassement du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, automatiquement -- ah oui, c'était votre collègue qui était par Teams dont j'oublie, monsieur Veilleux, je pense -- alors, toute autre émission serait interdite, peu importe la source, la source entrepreneuriale ou pas.

30 Dans ce cas-là, si une entreprise existe déjà, je ne parle pas de la Fonderie Horne, de façon théorique, si une entreprise existe déjà à Rouyn et voudrait -- un peu comme la minière -- voudrait mettre en place une production, mais qui entraînerait éventuellement des émissions d'arsenic, est-ce qu'automatiquement, ceci serait refusé par le ministère?

M^{me} ALYSON GAGNON :

40 Alyson Gagnon MELCCFP. Merci pour les précisions, monsieur le président. Je passerais la parole à notre expert en ligne, monsieur Vincent Veilleux, pour continuer sur l'application de l'article 197 du RAA.

M. VINCENT VEILLEUX :

5 Bonjour, monsieur le président, Vincent Veilleux du ministère de l'Environnement. Donc, vous me corrigerez si je n'ai pas tout à fait bien compris le contexte théorique de votre question, mais je comprends qu'essentiellement, si une entreprise existante à Rouyn-Noranda avait un projet qui impliquait d'émettre de l'arsenic alors que le milieu est déjà... déjà saturé, disons.

10 En fait, si une autorisation devait être demandée pour la construction d'une source ou la modification d'une source ou l'augmentation de la production, normalement, l'article 197 trouverait application puis on devrait calculer tout d'abord la concentration initiale dans le milieu pour l'emplacement précis du projet en question.

15 Donc, tout dépendrait possiblement de quelles données de concentration mesurées dans l'air ambiant on aurait à notre disposition pour évaluer une concentration représentative. Donc là, on pourrait évaluer si effectivement, la concentration ambiante initiale est déjà excédée ou pas et si elle l'est déjà, l'article 197 interdirait la modification ou la construction.

LE PRÉSIDENT :

20 Et est-ce que je traduis bien votre réponse d'hier et d'aujourd'hui à l'effet que peu importe le niveau d'augmentation, ça serait refusé, c'est-à-dire que mettons, une augmentation de 0,000001 pour cent, ça serait refusé?

M. VINCENT VEILLEUX :

25 Bien, a priori, le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ne définit pas de seuil qui serait considéré comme négligeable, donc du moment où est-ce qu'il y a une augmentation dans un milieu où l'objectif est absolument de réduire, ma compréhension est à l'effet que le règlement ne prévoit rien en ce sens.

LE PRÉSIDENT :

30
35 OK. Donc, j'avais bien compris votre réponse, je vous en remercie. Je demanderais au ministère de la Santé si d'un point de vue santé publique, dans quelque chose de tout à fait hypothétique, mais quand même pas mal loin de la réalité avec ce projet, si une concentration augmentée mettons d'un millionième de fois, donc au lieu de cinq milligrammes par mètres cubes, ça serait un par dix à la moins six fois -- alors, vous me comprenez -- est-ce que pour vous, d'un point de vue santé publique, ça peut être quand même important à considérer ou à un moment donné, vous allez considérer qu'il y a un point de coupure en disant que : « Écoutez, quand on est rendu à un dix millionième, on arrive à un point de coupure, c'est ridicule de considérer ceci comme un point de coupure »? Allez-y.

40

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé. D'un point de vue de santé publique ou d'un point de vue de l'évaluation du risque, si on ajoute une fraction d'un contaminant par rapport, on va dire, à une concentration qui est considérable ou non négligeable, la conclusion au niveau du risque va être la même, même en ajoutant cette petite fraction-là. Donc, d'un point de vue santé publique, ce n'est pas là où il y a un problème, d'un point de vue toxicologique, lorsqu'on ajoute une infime fraction d'un contaminant à un milieu qui en contient déjà, on va dire, de manière non négligeable.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Mais par extension, si je prends l'exemple pratico-pratique, là, la concentration augmenterait d'un millionième la concentration actuelle, est-ce que le ministère serait préoccupé?

15 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Non.

20 **LE PRÉSIDENT :**

OK. – Je pense que je ne peux pas aller plus loin, malheureusement, pour votre deuxième question.

25 **M. PIERRE VINCELETTE :**

30 Mais j'ai de la misère à comprendre que le produit qui va sortir de la mine Horne 5 va augmenter ce que moi et les citoyens ici respirons de juste .0000.1 millionième. Qu'est-ce qui va aller dans l'air, que ça vienne directement de Falco ou que ça vienne de son partenaire, c'est le même minerai qui sort de la mine puis qui va en partie être... puis ça, je pense qu'on doit en tenir compte parce que qu'est-ce qu'on respire, nous, ce n'est pas l'air de Falco, ce n'est pas l'air de Horne, c'est l'air qu'on respire.

LE PRÉSIDENT :

35 Oui. Écoutez, tout ce que je peux vous dire, c'est que ça soit Horne ou une autre entreprise, il y a des normes qui sont à respecter. Dans le cas spécifique, on n'est pas... dans le cas spécifié de la Fonderie Horne, il y a des applications très strictes avec un échéancier. La commission n'a rien à voir ni avec ces nouvelles... ces critères transitoires ou ces normes transitoires, ni avec l'échéancier, donc je ne pourrai pas aller là, monsieur.

40

M. PIERRE VINCELETTE :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. – Monsieur David Lecours.

10 **M. DAVID LECOURS**

M. DAVID LECOURS :

Bonjour, monsieur le président.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour.

20 **M. DAVID LECOURS :**

Madame la commissaire, monsieur le commissaire. Alors, je suis président ex officio de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, j'ai été président de 2020 à 2024 et je suis toujours sur le conseil d'administration à titre de président ex officio.

25 Ma question est de savoir, en fait, quels sont les impacts positifs économiques anticipés pour nos membres, pour la communauté de manière générale et pour les citoyens?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Question limpide. – Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Juste me donner quelques minutes, j'ai un support visuel, un tableau qui pourra résumer l'ensemble.

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, pendant que vous cherchez votre plan, j'aimerais juste indiquer que les inscriptions sont

complètes et le registre est fermé. – Allez-y, madame Cartier.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

5 Alors donc, on a une petite diapo qui résume l'ensemble. Alors, Horne 5, c'est un projet minier d'envergure pour l'industrie minière et les -- c'est parce que j'ai perdu mon écran -- les dépenses d'ensemble requises totaliseraient plus de 6 milliards de dollars.

10 Alors, les investissements et dépenses d'exploitation généreraient des retombées significatives. On a en haut la partie pour le Québec, donc une création de richesse estimée à 3.8 milliards de dollars, des redevances minières directes qui sont payées au gouvernement de 41 millions par année, des recettes fiscales pour le gouvernement du Québec, donc des impôts de 52 millions par année, des recettes fiscales pour le gouvernement du Canada de 27 millions par année.

15 Pour la région, elle capterait près de 60 % des retombées, des retombées totales de plus que 2.2 milliards de dollars et la création, on l'a dit, le 800 emplois comprend à la fois les emplois directs et indirects.

20 Cette étude-là qui a été faite en 2017, donc il est estimé par -- on n'a pas fait refaire toute l'étude -- mais qu'on devrait ajouter un 30 % à ces retombées économiques.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci, madame Cartier.

 Je demanderais, d'une part, à la Ville de Rouyn si elle a été mise au courant de ces retombées-là d'un éventuel projet mine Horne 5.

30 **M^{me} JOSÉE BANVILLE :**

 Je vais passer la parole à ma collègue, madame Piuze.

35 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

 Oui, bonjour, donc Hélène Piuze, directrice des travaux publics et services techniques.

40 En lien avec les retombées économiques directement, ces informations-là nous avaient été somme toute communiquées lors d'informations générales, mais la Ville de Rouyn-Noranda n'a pas fait une analyse exhaustive des chiffres qui ont été donnés, on a utilisé les chiffres globaux.

5 Ce qui est à comprendre aussi, c'est que la Ville de Rouyn-Noranda, comme l'ensemble des intervenants du milieu, ces retombées-là ne sont pas données directement à la Ville de Rouyn-Noranda. Ce qu'on a regardé, c'est plus au niveau souvent de la taxation ou ce qui est en lien avec nos services directs.

LE PRÉSIDENT :

10 C'est très bien. – Puis pour le ministère des Ressources naturelles, est-ce que ce sont des chiffres qui vous paraissent plausibles?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

15 Oui, Sophie Turcotte du ministère des Ressources naturelles. Je vais passer la parole à monsieur Jocelyn D qui est comme notre spécialiste en imposition minière pour les audiences.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

20 **M. STEVE BOULET :**

Bonjour, Steve Boulet...

25 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

Ah, monsieur Boulet.

M. STEVE BOULET :

30 ... je suis dans l'équipe de Jocelyn, Jocelyn est absent cet après-midi. Mais grosso modo, oui, c'est les données qui ressemblent à ce qu'on a aussi calculé de notre côté, sauf qu'il y a toujours une marge d'erreur à prendre en considération dans ce genre d'étude là étant donné que c'est des dépenses qui sont estimées bien avant la mise en place du projet. Mais grosso modo, ça s'accorde avec d'autres types d'analyses qu'on a déjà faites.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Et quels sont les effets positifs au-delà de l'impôt minier?

M. STEVE BOULET :

5 Bien, c'est tout ce qui est effet économique en termes de revenus au niveau des travailleurs, au niveau aussi des effets indirects. Donc, on sait que le secteur minier, c'est un des secteurs où il y a le plus grand multiplicateur d'emplois, c'est généralement près de un emploi direct pour procurer un emploi indirect.

10 Dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est la région dont l'industrie est le plus fortement sollicitée pour des services d'ordre minier, donc il y a beaucoup de retombées qui vont à l'Abitibi-Témiscamingue, donc ça ajoute du poids à ce moment-là.

Aussi, tout ce qui est des frais induits de dépenses courantes pour une famille, quand on pense à l'épicerie, restauration.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Puis est-ce qu'à votre connaissance, il y a des effets économiques négatifs qui seraient à anticiper?

20 **M. STEVE BOULET :**

25 On n'en a jamais vraiment documenté, mais on sait qu'étant donné les salaires souvent plus imposants ou plus importants dans les minières, il y a des corps d'emploi qui sont attirés, par exemple, vers la mine. On peut penser à un mécanicien qui serait beaucoup mieux payé dans une mine où c'est beaucoup plus difficile versus de trouver peut-être un mécanicien dans un garage du coin ou par exemple, d'autres types de services de cet ordre-là.

30 Ça, c'est quelque chose qui n'est pas... je n'ai jamais vu d'étude qui portait là-dessus, mais qu'on entend souvent la situation puis je dirais que c'est plausible aussi de le constater.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. – Alors, ça répond à votre question.

35 **M. DAVID LECOURS :**

Merci beaucoup pour la réponse.

40

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Allez-y, vous avez une deuxième question?

5 **M. DAVID LECOURE :**

Oui, bien sûr. Quelles sont les intentions du promoteur quant à l'achat local?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. – Alors, madame Cartier, question tout aussi limpide que la précédente.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 Falco s'est engagé déjà à favoriser, à prendre tout ce qu'on peut dans la région, tant à Rouyn puis après ça, un peu plus largement en Abitibi-Témiscamingue. Je n'ai pas les chiffres devant moi, je sais que les retombées sont d'environ presque 60 % pour l'Abitibi-Témiscamingue, mais certainement, on avait déjà commencé à travailler sur une politique d'approvisionnement d'achat local.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que la Ville a des appréhensions?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

25 Donc, des appréhensions au niveau de l'achat local?

LE PRÉSIDENT :

30 Hum, hum.

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

35 Oui, absolument. Bien, c'est sûr et certain que la Ville de Rouyn-Noranda va essayer de profiter au maximum de cette entreprise-là, comme la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ce qu'on aimerait aussi faire ressortir, c'est un petit peu ce que monsieur -- excusez, j'ai oublié son nom -- a fait ressortir, c'est qu'il y a un enjeu aussi au niveau des coûts de construction qui ressort énormément, là.

40

On est une région ressource avec plusieurs mouvements et on remarque qu'en Abitibi-Témiscamingue, surtout pour la Ville de Rouyn-Noranda, dans certains cas, nos développements, on doit avoir... il y a comme une surchauffe du marché qui est observée qu'on a souvent de la difficulté à s'expliquer, mais avec laquelle on doit faire face.

5

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez certaines appréhensions négatives?

10

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Attendez, là. Bien, une appréhension négative, pas nécessairement négative, mais c'est sûr et certain qu'il y a plusieurs enjeux. Vous savez, un projet comme ça qui s'inscrit dans la communauté, ça doit être justement comme on est en train de faire, là, être questionné. Aussi, ça doit s'intégrer au milieu actuel, donc c'est tout ce mouvement-là, mais effectivement, des enjeux négatifs, non.

15

On est convaincu que la Ville de Rouyn-Noranda, avec la communauté, est en mesure d'accepter ce projet-là dans la mesure où il satisfait aux exigences de tout le monde. Mais comme on mentionnait, c'est qu'il reste quand même des enjeux au niveau des développements, comme il a été mentionné hier, au niveau du logement, donc il va y avoir du développement qui va devoir se faire préalablement pour accueillir tous ces travailleurs.

20

Il y a aussi, on souhaite, toute la diversification, comme il avait été mentionné aussi, pour la mine, vers une mine de plus en plus intelligente pour s'en aller de plus en plus vers l'économie du savoir qui va nous permettre de diversifier de plus en plus notre économie.

25

Donc, ces toutes des mesures qui sont super intéressantes, ça cadre aussi dans le plan qui a été déposé par la Ville de la zone d'innovation minière où on veut justement de plus en plus diversifier notre économie en passant par les... bien, le fait que nous soyons une région ressource, mais on veut utiliser ces données-là pour en fin de compte agrandir notre rayonnement.

30

LE PRÉSIDENT :

Puis je poserai également la question au MSSS. Est-ce que, selon vous, il y a des effets psychosociaux qui peuvent être rattachés, qui pourraient être... certains citoyens qui pourraient, dans les circonstances, être favorisés par rapport à d'autres, est-ce que vous avez fait des études à cet effet?

35

M. STÉPHANE BESSETTE :

Stéphane Bessette pour le MSSS.

40

Oui, dans un projet... la venue d'un projet minier peut favoriser, on va dire, de toute évidence, les travailleurs miniers qui vont être engagés, qui vont travailler pour la mine. On ne se le cachera pas, ce sont habituellement des bons salaires.

5 Mais là, dans les différents scénarios évalués par le promoteur, on parlait hier -- là, on ne parle pas de la phase de construction, on va parler, mettons, de la phase d'exploitation -- on parlait de 500 travailleurs, sur ce nombre, on parlait de 100 nouveaux travailleurs qui proviendraient de l'extérieur.

10 Donc, il faut regarder aussi de l'autre côté, ça, ça suppose qu'on va aller chercher 400 travailleurs dans le bassin déjà existant de l'Abitibi-Témiscamingue. Donc, si on regarde les différents indicateurs, on va dire socioéconomique ou sociodémographique puis on voit qu'on a un taux de chômage qui est très très bas, on voit qu'on a des écoles qui sont, pour la plupart, saturées en termes du nombre d'élèves. On voit aussi qu'au niveau des indicateurs pour les garderies, il y a un nombre criant, il y a un besoin qui est vraiment élevé. On parle de plus de 250, je pense, si je ne me trompe pas, 250 places en
15 garderie juste pour le territoire de Rouyn-Noranda puis pour l'ensemble de la région, bien on ne multiplie pas par 5, mais ce nombre-là, il s'approche de 8, 900.

20 Donc, on comprend que si on vient ajouter des travailleurs, on vient ajouter une pression sur -- on va dire -- les possibilités actuelles sur lesquelles les indicateurs -- on va dire -- sont déjà dans le rouge. Mais si on vient jouer dans le bassin de population ou de travailleurs actuels, bien d'une manière ou d'une autre, on va venir voler des travailleurs à d'autres entreprises qui vont être, eux aussi, aux prises avec un besoin encore plus criant de main-d'oeuvre.

25 Donc, c'est une question qui est très complexe, qui joue à plusieurs niveaux, mais il y a évidemment des bienfaits, il y a des points positifs, mais il ne faut pas sous-estimer aussi les points négatifs.

30 Les gens qui ne bénéficieront pas d'aucune manière du projet minier, c'est habituellement ceux qui peuvent vivre, on va dire, le plus d'impacts au niveau de la tolérance à endurer des nuisances puis aussi au niveau de la tolérance à tout simplement accueillir favorablement un nouveau projet dans un milieu qui est saturé à certains niveaux.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci beaucoup. – Voilà, ça répond à votre question.

Oui, monsieur Lessard?

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 Oui, je ferais juste peut-être un peu de pouce sur ce qui vous dites, monsieur Bessette. Peut-être que je m'adresserais à la Municipalité par rapport à la main-d'oeuvre, justement, si on prend la main-d'oeuvre locale dans le domaine de la construction, par exemple.

10 On se posait un peu la question : du moment, par exemple, qu'on est dans la phase de construction du projet, donc il va y avoir des gens du domaine de la construction qui vont peut-être être appelés à travailler pour Falco, est-ce que ça pourrait avoir un impact, par exemple, si vous aviez des nouveaux logements à construire dans la municipalité et tout ça, bien là, les travailleurs, est-ce qu'on pense que ça peut augmenter les coûts aussi de construction et tout ça, vu la pression que ça va mettre au niveau des travailleurs locaux dans le domaine de la construction?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

15 Bien, je vous dirais qu'on l'observe déjà, ce phénomène-là. Comme je vous ai mentionné, on a une surchauffe du marché qu'on doit appliquer à l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Ça, je parle juste au niveau des projets de la Ville de Rouyn-Noranda, donc oui, on le voit.

20 Cet enjeu-là de construction est bien au-delà, présentement, comme on le disait, d'un enjeu économique de la région, est bien au-delà de Falco, je vous dirais, on doit déjà composer avec cette réalité-là. Est-ce que cette réalité-là va être augmentée? Bien, comme mentionnait monsieur, dans les prochaines années, on va voir, effectivement, comment ça va se diriger au niveau du taux de chômage, on avait aussi le taux de récupération. Par exemple, on parle de 84, donc pour 84 personnes qui quittent le marché -- excusez, on a 100 personnes qui quittent, mais on a 84 personnes qui sont disponibles pour remplacer.

30 Donc, à ce temps-ci, est-ce que cet équilibre-là va se rétablir dans les années 2030, on l'espère comme ce qui était mentionné dans les chiffres de l'observatoire d'Abitibi-Témiscamingue, mais c'est toujours aussi de bien gérer cet équilibre-là.

35 Pour la Ville de Rouyn-Noranda aussi, nous aussi, c'est toujours d'assurer une bonne gestion de l'ensemble du territoire, comme il a été mentionné, donc toujours de faire attention pour la population aussi plus vulnérable, il faut assurer de bien maintenir cet équilibre-là.

40 On a fait plusieurs partenariats dans le passé justement avec les anciens programmes d'accès logis où la Ville avait favorisé les anciens -- je ne sais pas si vous êtes familier avec ça -- mais beaucoup les volets 3. Donc, la Ville de Rouyn-Noranda a toujours favorisé, a toujours participé dans ces projets-là qui étaient plus au niveau des personnes vulnérables.

5 Ça fait qu'il faut toujours palier cet exercice-là, mais pour nous, à la Ville de Rouyn-Noranda, c'est sûr et certain qu'on l'a vu dernièrement quand on a sorti des appels d'offres dernièrement pour un centre aquatique, malheureusement, les coûts qu'on a eus sont beaucoup plus élevés, par exemple que ce qu'on a vu en région, par exemple dans d'autres secteurs du Québec pour des projets qui étaient similaires. Donc, on doit faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, je vous dirais, mais on travaille là-dessus, mais t'sais, c'est constant, ça fait partie de notre quotidien.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 Mais ça pourrait ajouter une pression additionnelle, dans le fond?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

15 Oui, bien que ce soit ce projet-là ou n'importe quel autre projet qui peut arriver. Par exemple si on a une entreprise qui grossit, une entreprise actuelle qui grossit, bien c'est toutes les pressions qui s'ajoutent sur notre territoire.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 Puis j'irais peut-être au niveau du ministère des Affaires municipales. On a parlé un peu du programme de relocalisation, par exemple, qui était pour se déployer dans les prochaines années. Si je comprends bien, vous envisagez que ça pourrait peut-être avoir un coût sur le programme, par exemple. Vous, si je comprends bien, il y a des indemnités qui vont être données en fonction du coût du logement puis tout ça?

25 **M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

30 Vanessa Connelly-Lamothe, ministère des Affaires municipales. Bien, en fait, le programme qui a été annoncé vise vraiment l'indemnisation des locataires et propriétaires visés par la zone tampon. Les propriétaires ont jusqu'en novembre 2028 -- les propriétaires et locataires ont jusqu'en novembre 2028 pour déposer une demande, donc on s'attend vraiment à une relocalisation graduelle, justement pour éviter la pression sur le marché déjà existant.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 OK.

M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :

40 Puis t'sais, on travaille en collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda pour développer des

5 nouveaux quartiers, notamment on a versé 44 millions environ pour le développement de nouveaux quartiers. Le gouvernement s'est aussi engagé à construire des logements sociaux et abordables pour répondre aux besoins des gens visés par la zone tampon et des besoins actuels, mais comme j'ai mentionné hier, les nouveaux besoins qui vont être engendrés par le projet Falco ne sont pas pris en compte actuellement par le ministère des Affaires municipales.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 OK, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Peut-être, j'ai compris que docteur Chaize, vous vouliez ajouter quelque chose?

15 **M. ÉRIC CHAIZE :**

Oui, monsieur le président, j'avais une question que vous pourriez retransférer, s'il vous plaît, à madame Cartier. Est-ce que les chiffres qui sont sur cette diapositive sont basés sur l'étude de KPMG? OK, parce qu'en santé publique, on a analysé...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez répondu? Parce qu'il faut que ça soit enregistré.

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, ce sont des chiffres qui sont basés sur l'étude de KPMG.

30 **M. ÉRIC CHAIZE :**

Parfait. Parce que nous avons étudié l'étude de façon très attentive parce qu'en santé publique, on essaie d'aller dans différentes directions étant donné que la santé, c'est un domaine complexe et l'économie, ça en fait partie. Si nos patients sont plus riches ou plus pauvres, ça va avoir une incidence évidente.

35
40 Personnellement, quand j'ai lu l'étude de KPMG, j'ai eu une petite difficulté avec les hypothèses qui avaient été utilisées. Je ne suis pas comptable, loin de là, mais comme médecin de famille, on s'intéresse à beaucoup de choses et on paie des impôts comme tout le monde, et j'avais trouvé ça très intéressant de voir qu'une bonne partie quand même des profits annoncés étaient reliés à la main-d'œuvre.

5 À cette époque-là, les hypothèses de KPMG, on parlait de 500 employés à temps plein avec une prévision de 438 emplois directs. Et une bonne partie de leur argumentaire, si je ne me trompe pas -- et madame Cartier pourra corriger si besoin -- était qu'on était dans un milieu avec une main-d'oeuvre régionale qui était qualifiée par KPMG de bonne à très élevée pour la majorité des métiers et occupations de la construction. Ils parlaient de l'exception des cimentiers, applicateurs et les couvreurs.

10 Et puis quand on a vérifié en 2024 en se référant aux documents de l'association des mines, on n'était plus dans une situation très différente où on parlait pour la période 2023-2026 d'un manque d'emplois assez catastrophique -- excusez-moi le mot catastrophique -- et je cite le texte :

« Ils prévoient un besoin de main-d'oeuvre nouvelle de 496 postes et remplacement de départs à la retraite et 4 056 postes pour la période 2023-2028. »

15 Là, on parle de l'Abitibi. La réflexion qu'on peut à ce moment-là se faire, c'est est-ce que le fait qu'une personne soit employée à tel endroit, exemple par Ressources Falco, qu'elle ne soit plus employée par l'autre mine, ça ne va pas faire un trou, on va changer quatre 25 sous pour 1 \$? Donc, je me demande si les chiffres qui sont mentionnés sont aussi évidents que ça et si, comme disait monsieur Bessette juste avant, l'impact au niveau du climat psychosocial et économique n'en sera pas amoindri? C'était ma réflexion.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, docteur Chaize.

25 J'appelle maintenant monsieur David Lecours -- non, pardon, je viens de le faire. Madame Nicole Desgagnés.

30 _____
M^{me} NICOLE DESGAGNÉS

M^{me} NICOLE DESGAGNÉS :

35 Bonjour. Alors, Nicole Desgagnés, je suis du comité ARET, Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda. C'est un comité qui s'est mis en place lorsqu'on a appris que nos enfants étaient imprégnés à l'arsenic pour faire une histoire courte.

40 Alors, je veux revenir sur la qualité de l'air, ça m'inquiète et me préoccupe. Alors, on a convenu -- je vais faire un petit préambule, mais pas trop long, inquiétez-vous pas -- alors, on est surexposé, la population, de façon chronique, donc depuis plusieurs années à plein de toxiques.

5 La santé publique, dans le rapport justement dont je parlais tantôt, ils disaient qu'il y avait un potentiel, considérable potentiel toxique et cancérigène de l'arsenic et du fait que certains des effets lui étant associés sont sans seuil, alors ça veut dire que quelle que soit la quantité, il y a un impact. Il importe de diminuer le plus possible l'imprégnation de la population de Rouyn-Noranda à ce contaminant, et ce, spécialement si l'exposition est continue dans le temps ou amplifiée en synergie avec d'autres métaux comme le plomb et le cadmium.

10 On a ajouté un peu plus tard en 22 lors de la consultation qu'il fallait... on invoquait le principe de précaution puis on disait qu'on est dans un contexte où un risque est considéré comme inacceptable et il est bien avéré. On ajoutait tout délai entraînera davantage d'expositions des populations et plus particulièrement des jeunes enfants.

15 Alors, j'y vais de mon cru, je pense qu'on vit une injustice environnementale, une injustice environnementale claire, on n'a pas le droit à la même protection que la population du Québec ailleurs.

20 Et pour moi, il ne faut rien ajouter, même si c'est des .0000 quelque chose parce qu'à un moment donné, ça va être où la ligne? Je comprends qu'il ne peut peut-être pas y avoir d'effets mesurables sur la santé, mais il reste qu'à un moment donné, il y a une ligne puis il ne faut pas la franchir quant à moi.

25 Alors, je voulais savoir comment la santé de la population a été prise en compte quand le gouvernement a pris sa décision et si la santé publique avait fait un avis quelconque ou l'INSPQ dans ce contexte-là?

LE PRÉSIDENT :

30 Bien, ça tombe pile, au fond, avec la demande que j'avais formulée d'entrée de jeu au ministère de la Santé, mais peut-être auparavant, je vais demander à madame Cartier de résumer de façon très succincte les deux études toxicologiques que vous avez réalisées par un consultant et qui, selon les résultats, selon vos termes, les termes de l'étude, entraîneraient un risque négligeable.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Donc, on a bien fait faire deux études, mais on parle ici de la première étude qui porte sur les métaux.

LE PRÉSIDENT :

40 Bien, sur la silice cristalline.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Aussi après?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

D'accord. Donc, je commence avec l'étude sur les métaux. Il y a effectivement cinq métaux qui étaient en dépassement, mais l'étude a porté sur sept métaux parce que l'expert a considéré qu'il y avait des métaux qui étaient près de la limite, donc par mesure de précaution, elle les a ajoutés dans son étude.

15

Et donc, je vais relire le mandat qui dit que la question, c'est d'établir dans quelle mesure les émissions atmosphériques du projet Falco Horne 5 pourraient augmenter l'exposition de la population aux métaux les plus préoccupants qui sont les sept métaux que je vous dis.

20

Donc, la conclusion de l'étude est à l'effet que la contribution du projet est négligeable, que les concentrations additionnelles sont très faibles, que la contribution négligeable comparée aux teneurs de fond mesurées dans le quartier Notre-Dame et que cette conclusion reste valide même advenant une diminution significative des teneurs de fond dans l'air.

25

Le deuxième volet du mandat était de déterminer si ces émissions à elles seules pourraient représenter un risque pour la santé de la population et la conclusion a été que c'était des risques négligeables pour la santé humaine, en fait, posés par les émissions atmosphériques du projet Falco Horne 5.

30

Donc, c'est les conclusions de l'étude qui portait sur l'analyse de risques sur les métaux qui étaient en dépassement. Et là, je pourrais vous lire la conclusion donc pour la silice cristalline. La question qui a été posée à l'expert, c'était d'estimer et d'évaluer les risques pour la santé humaine que pourraient poser les émissions de silice cristalline dans l'air engendrées par les activités projetées à chacun des sites, donc au complexe minier et au parc à résidus selon les lignes directrices de l'INSPQ.

35

Et la conclusion de l'étude est à l'effet que les risques sont négligeables, qu'il y a un respect de tous les critères d'acceptabilité, que l'exposition est toujours plus faible que les niveaux sécuritaires, quelle que soit la durée d'exposition, pour une heure, 24 heures, annuelle ou 15 ans.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Deux petites choses avant de passer au ministère de la Santé. Quand vous dites négligeables, c'est-à-dire?

5

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Là, j'aimerais mieux que l'experte réponde qu'est-ce que ça veut dire négligeable.

10

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

Elle est disponible, elle est dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

20

D'accord.

M^{me} MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

25

Bonjour monsieur le président, bonjour tout le monde, si vous me permettez, je vais juste me présenter avant de commencer.

LE PRÉSIDENT :

30

Oui, bien sûr.

M^{me} MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

35

Donc, mon nom est Marie-Odile Fouchécourt, je suis docteure en toxicologie de l'environnement. J'ai à peu près 25 ans d'expérience en analyse de risques pour la santé humaine et je travaille depuis plus de 20 ans pour l'entreprise Sanexen et c'est donc à ce titre que j'ai fait les deux études à la demande de Falco.

40

Donc, quand on parle de risques négligeables, en fait, c'est le respect des critères d'acceptabilité de l'institut de santé publique. Donc, ça veut dire que par exemple, pour la silice cristalline, quand on regarde le risque d'effets autres que le cancer, ça veut dire que l'indice de risque est inférieur à 1.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous définir « indice de risque »?

5 **M^{me} MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui. Donc, l'indice de risque, c'est le ratio entre la concentration ou le niveau d'exposition qu'on a calculé pour le projet divisé par le niveau d'exposition jugé sécuritaire par des institutions de santé publique.

10

Donc, si le niveau d'exposition du projet est plus petit que le seuil de toxicité, on peut conclure que le risque est négligeable. Et si c'est l'inverse, bien dans ce cas-là, on arrive à une évaluation plus approfondie, mais dans ce cas-là, ce n'était pas nécessaire.

15

Le deuxième critère d'acceptabilité de l'institut de santé publique, c'est un risque additionnel de cancer de 1 sur 1 million. Donc, ça veut dire que si 1 million de personnes étaient exposées dans des conditions décrites pour le projet, il n'y aurait pas plus qu'une personne sur ce million de personnes qui pourrait éventuellement développer un cancer à la suite de l'exposition.

20

LE PRÉSIDENT :

Sur combien d'années?

25 **M^{me} MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

En fait, ça dépend. Le calcul tient compte du nombre d'années pour le projet, donc c'est l'exposition cumulée pour la durée du projet. Donc, pour le cas de la silice, ces deux critères étaient respectés.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Donc, je me tourne du côté du ministère de la Santé, vous pouvez faire votre présentation immédiatement parce que la présentation, au fond, répond en partie à ce qu'on vient d'entendre. La commission vous a demandé votre avis sur ces deux études.

35

M. STÉPHANE BESSETTE :

Oui, on traite de ces enjeux. Donc, il nous a été demandé de faire une petite capsule de deux à cinq minutes, donc ça va être très rapide. Si jamais les discussions se poursuivent, il se pourrait que j'aie accès à des personnes de l'INSPQ, des toxicologues qui se sont penchés sur la question, donc on

40

pourra poursuivre les discussions avec eux. Je vais me faire le porte-parole d'un résumé de leurs commentaires, mais si les discussions vont plus loin, il se pourrait que je les fasse intervenir.

LE PRÉSIDENT :

5

C'est très bien.

M. STÉPHANE BESSETTE :

10

Parfait. Donc, il s'agissait de produire... c'est des commentaires qui ont été demandés à l'INSPQ par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue sur les deux documents qui ont été produits par Sanexen.

15

Donc, une petite note, je l'ai mentionné, c'est des commentaires qui ont été faits par l'INSPQ dans le cadre d'une brève présentation demandée par le BAPE. Nous vous invitons à consulter le document complet qui a été produit par l'INSPQ qui sera déposé dans le cadre des audiences si vous voulez de plus détails sur les énoncés qui sont écrits ici.

20

Donc, de manière générale, les commentaires généraux sur les deux évaluations, c'est que les évaluations du risque sont généralement conformes avec les lignes directrices de l'INSPQ. Quand on parle de lignes directrices de l'INSPQ, c'est les lignes directrices pour mener une évaluation du risque toxicologique, donc c'est un document qui a été produit en 2012 par l'INSPQ et auquel référait madame Fouchécourt auparavant.

25

Donc, généralement conforme avec les lignes directrices quant aux étapes suivies, aux équations utilisées et aux scénarios d'exposition, le recours à plusieurs récepteurs différents sur le territoire impacté constitue un atout intéressant, mais il y a des éléments sur la façon dont les résultats sont présentés et certaines justifications apportées qui suscitent des interrogations de la part de l'INSPQ. Donc, c'est sur ces points que je vais m'engager dans les prochaines diapositives.

30

On parle ici de la première étude qui portait sur les métaux. Donc, il y a une mention par l'auteur que ce n'est pas une évaluation du risque au sens des lignes directrices parce que l'exposition totale n'a pas été considérée. Donc, on parle, on met l'emphase dans l'étude sur la part qui serait ajoutée par le projet de Falco, mais il n'y a pas une évaluation du risque qui est réalisée sur ce qu'on pourrait appeler le bruit de fond qui tient compte de l'ensemble des émissions actuelles qu'on retrouve dans l'air.

35

Donc, c'est quand même particulier de noter que pour le rapport portant sur la silice cristalline, c'est l'exposition totale qui a été considérée, qui a été évaluée avec le bruit de fond. Premier commentaire.

40

Deuxième, l'étude porte sur sept métaux d'intérêt, je comprends qu'il y a certaines raisons qui sont avancées, mais pour l'INSPQ, l'argumentaire sur lequel se base le choix de ces métaux n'est pas totalement explicite ou pas suffisamment explicite.

5 Donc aussi, le choix d'exclure de l'évaluation du risque les émissions découlant des activités du site du parc à résidus miniers ainsi que des activités de construction et de fermeture, suivant l'argument que les modélisations suggèrent que les émissions qui découleront vont respecter les normes en vigueur n'est pas conforme aux lignes directrices. En principe, l'ensemble des émissions, l'ensemble des contaminants aurait dû être considéré ou il aurait dû y avoir peut-être une plus grande justification de l'exclusion de certaines substances.

10 Point numéro 3, l'évaluation du risque n'a pas porté sur la variante A du scénario d'exposition qui consiste à évaluer la situation sans les mesures d'atténuation. Par exemple, on parlait hier des huit dépoussiéreurs, mais il aurait été utile de vérifier quelle est la différence d'efficacité dans un scénario où on se retrouve pendant peut-être une heure, 24 heures avec un système de dépoussiéreur qui ne fonctionne pas. Habituellement, le promoteur s'engage à ce que ses équipements fonctionnent, mais les bris d'équipement, ça arrive dans même toutes les bonnes industries. Donc, ça, c'était un point.

15 Par la suite, il y a une comparaison qui est faite avec la contribution du projet sur les concentrations bruit de fond mesurées. La notion de bruit de fond est abordée dans l'étude, mais le risque en lien avec le bruit de fond n'est pas évalué. Donc, le bruit de fond dont on parle, on parle de concentrations qui ont été mesurées en 2015-2017.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Pourriez-vous définir pour madame « bruit de fond »?

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

35 Oui. Bien, le bruit de fond, ça se trouve à être la concentration qu'on peut observer dans le milieu ambiant sans l'ajout des activités -- on va dire -- du projet Horne 5, donc c'est les concentrations qu'on retrouve actuellement à Rouyn-Noranda.

40 Considérant qu'on a des émissions industrielles, bien le bruit de fond est plus élevé pour plusieurs substances à Rouyn-Noranda particulièrement, mais le ministère de l'Environnement a aussi des concentrations qui sont attendues dans un milieu où il n'y aurait pas d'émissions industrielles, mais ici, le bruit de fond est nettement différent que dans d'autres municipalités.

45 Bon, donc ce que je disais, c'est que le bruit de fond, les mesures qui ont été prises, c'était des concentrations qui ont été mesurées entre 2015 et 2017. Je comprends que le projet s'est échelonné

5 sur plusieurs années avant qu'on en vienne ici aux audiences, il y a eu sept, huit ans, mais considérant l'autorisation ministérielle de la Fonderie, que toutes les normes du RAA devront être atteintes, sauf la moyenne annuelle pour l'arsenic à 15 nanogrammes par mètre cube et peut-être possiblement certains dépassements pour le plomb au niveau des normes horaires, bien il aurait été peut-être plus adéquat ou il aurait été intéressant d'évaluer la somme de l'exposition additionnelle avec l'exposition bruit de fond qui sera susceptible de se produire au moment de l'entrée en exploitation de la mine et dans les 15 années qui suivront.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, pour ce point-là, Falco, dans l'étude d'impact, indique qu'il n'était pas nécessaire de prendre des données pour des années subséquentes à 2015-2017 puisque ça ne changerait pas grand-chose, est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation?

15 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

20 Dans la mesure où les concentrations vont diminuer dans le temps, oui. C'est plus que lorsqu'on vient comparer -- on va dire -- l'apport du projet versus... si on vient considérer le ratio qui va être ajouté par le projet sur le bruit de fond sur la concentration ambiante, bien la proportion, plus les concentrations sont basses dans le milieu ambiant puis plus la proportion de la contribution du promoteur va être élevée. Là, on parle uniquement de ratio ici, on ne parle pas d'évaluation du risque.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais juste poser une toute petite question d'éclaircissement puis on reviendra à vous. Le bruit de fond, le concept de bruit de fond -- j'adresse la question au ministère de l'Environnement -- le concept de bruit de fond, est-ce que c'est synonyme de concentration de référence?

30 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, MELCCFP. Oui, effectivement, on utilise ce même concept-là. Donc, à notre ministère, ce qu'on demande à l'initiateur, c'est de considérer les concentrations initiales, donc avant projet.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Donc, concentrations initiales, bruit de fond, concentration de référence, c'est la même chose dans votre jargon?

M^{me} ALYSON GAGNON :

Oui, ça serait des synonymes.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on a vu dans les études toxicologiques que concentration de référence est définie autrement quand même, mais pour vous, c'est la même chose?

10 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Bien, je ne suis pas...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je vous ai embêté avec ma question.

M^{me} ALYSON GAGNON :

20 Oui.

LE PRÉSIDENT :

25 De la façon que vous avez dit oui, c'est désarmant. Je vous demande si -- c'est une simple question -- bruit de fond, concentration initiale, vous dites que c'est synonyme, bruit de fond concentration initiale, concentration de référence, est-ce que c'est synonyme?

M^{me} ALYSON GAGNON :

30 C'est des synonymes qu'on utilise effectivement dans notre jargon.

LE PRÉSIDENT :

35 C'est parfait. Donc, je vous laisse continuer, docteur.

M. STÉPHANE BESSETTE :

40 Parfait. Donc, prochain point, il y a certaines VTR, on parle de valeurs toxicologiques de référence qui sont plus protectrices et qui étaient disponibles au moment de la production de l'évaluation du risque, mais qui ne semblent pas avoir été examinées ou dont on n'en fait pas mention. C'est possible

que ça ait été examiné, mais on a cherché dans l'étude, il n'en était pas fait mention.

5 Donc, ça inclut des VTR proposés par des organismes reconnus. Je peux donner des exemples, on va dire le seuil chronique par inhalation de l'arsenic de l'IPE en Californie. On peut parler aussi d'un seuil d'inhalation RFC du cuivre pour l'organisme de référence aux Pays-Bas et on peut parler aussi d'une valeur guide dans l'air du plomb pour l'OMS.

10 Depuis la publication de l'évaluation de risque en 2022, il y a des nouvelles VTR plus faibles que celles retenues par l'auteur qui ont été publiées. À titre d'exemple, on parle ici du... quand on parle de draft, on parle d'un document qui est très très avancé, là, c'est des documents qui ont été produits par le TSDR pour le nickel puis on parle aussi de *toxicological profile* pour le baryum dans sa version finale.

LE PRÉSIDENT :

15 Le TSDR, c'est une agence internationale américaine?

M. STÉPHANE BESSETTE :

20 Oui, exact, américaine.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

25 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

30 Donc, le prochain point, c'est qu'il aurait été pertinent d'inclure quelques éléments d'analyse et de discussion concernant les risques cumulés des substances ayant le même effet sur un organe cible, exemple le poumon. On parle de différentes substances tel que l'arsenic, le kalium, le baryum et le nickel pour les effets cancérigènes.

35 Et puis dans la mesure où le projet Horne 5 se déroulera à proximité immédiate des zones résidentielles, il apparaîtrait pertinent d'examiner la question de l'infiltration possible du monoxyde de carbone, un gaz potentiellement mortel, dans les maisons à proximité du site de la mine. C'est possible que les risques soient plutôt faibles, mais comme il n'en avait pas fait mention, on fait juste amener ce point additionnel là.

40 Ça, c'est ce qui touchait la première étude. Donc, concernant l'évaluation numéro 2 portant sur la silice, selon l'INSPQ...

LE PRÉSIDENT :

La silice cristalline.

5 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Excusez-moi, j'ai dit?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Cristalline. C'est parce qu'il y a la silice puis il y a la silice cristalline.

M. STÉPHANE BESSETTE :

15 Oui oui, on parlait de la silice cristalline ici, je vois qu'il manque un mot dans ma présentation.

20 Donc, l'auteur utilise une VTR, une valeur toxicologique de référence, pour les effets non cancérogènes en lien avec le risque de silicose qui est une maladie très majoritairement retrouvée en milieu de travail, donc qui serait moins pertinent à évaluer dans un contexte d'exposition environnementale comme celui sur lequel porte l'évaluation.

25 Donc, l'évaluation des risques sans seuil apparaît pour l'INSPQ beaucoup plus pertinente à évaluer pour le projet Horne 5 puis ici, il y a toute la question d'est-ce que la silice cristalline est une substance avec apparition d'effets sans seuil ou pas. Selon de la littérature scientifique récente et puis...

LE PRÉSIDENT :

Je vous arrête...

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 ... parce que vous rentrez dans le jargon trop scientifique. Pourriez-vous expliquer à madame et à nous qu'est-ce que c'est quand vous dites que c'est une substance qui peut entraîner des effets sans seuil comparativement à une autre qui est avec seuil pour qu'on puisse suivre?

40

M. STÉPHANE BESSETTE :

Oui oui. Bien, l'idée, c'est de dire que pour une substance donnée, il y aurait comme un niveau d'exposition qui serait sécuritaire puis qu'à partir d'un certain niveau d'exposition, bien c'est le niveau à partir duquel on pourrait commencer à observer des effets.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est avec seuil?

M. STÉPHANE BESSETTE :

Ça, c'est avec seuil. Sans seuil, bien c'est de dire, finalement, la substance, on suppose qu'il n'y aurait pas de seuil sécuritaire en dessous duquel il y aurait absence d'effets.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça veut dire que dès qu'on a commencé à être exposé, ça peut entraîner un risque, il y a un risque?

M. STÉPHANE BESSETTE :

Il y a un risque.

LE PRÉSIDENT :

Il y a un risque.

M. STÉPHANE BESSETTE :

Pas nécessairement des effets, mais on a de la misère à évaluer le risque nul pour cette substance donnée là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, alors vous pouvez poursuivre.

M. STÉPHANE BESSETTE :

L'évaluation des risques, bien c'est ce que je disais, au fond, il y a toute la question d'est-ce que

la silice cristalline est une substance avec apparition d'effets sans seuil ou avec seuil. Il y a de la nouvelle littérature scientifique qui tend à vouloir démontrer qu'il n'y aurait pas nécessairement de seuil.

5 Et puis aussi, on rapporte une VTR développée par l'auteur dans des travaux antérieurs sans donner la référence ni mentionner si ça a été soumis à un examen par un comité de pairs ou publié dans un article scientifique, ce qui rend difficile pour l'INSPQ d'en évaluer la validité.

10 Et puis deuxièmement, le bruit de fond pour la silice cristalline comparativement, on va dire, aux concentrations de métaux dans l'air est non connu pour Rouyn-Noranda. Donc, la valeur qui a été utilisée, c'est une concentration initiale générique qui a été fournie par le ministère de l'Environnement. Donc, toutefois, par exemple, il est mentionné qu'il n'est pas possible d'estimer dans quelle mesure cette valeur qui a été fournie par le ministère de l'Environnement est représentative de la situation locale.

15 Donc, ce que l'INSPQ suggère, c'est qu'il y a d'autres façons de pondérer le risque ou l'indice de risque dans ces situations-là et puis on spécifiait qu'il y avait une approche qui est reconnue par Santé Canada où chaque milieu, chaque source d'exposition peut théoriquement contribuer à une part égale. Puis là, ça dépend, si on a une exposition par l'eau, l'air, les sols, les aliments et puis dans certains cas, par les cosmétiques, on va attribuer une valeur -- on va diviser par cinq puis chaque source d'exposition, 20 on va avoir une pondération -- on va dire -- de 0,2 puis c'est comme ça qu'on va essayer de palier à la difficulté de ne pas avoir la concentration du niveau ambiant.

LE PRÉSIDENT :

25 D'accord. Donc, jusqu'à maintenant, de part et d'autre, vous pouvez me dire si je suis dans l'erreur, donc l'initiateur a réalisé des études toxicologiques qui montrent que le risque -- comme madame Fouchécourt vient de dire, est négligeable, que ce soit pour la silice cristalline ou pour les sept métaux qui ont été identifiés et le ministère de la Santé a mis un certain nombre de bémols sur l'appréciation de ce risque-là. Ça va? Est-ce que je... de façon générale, ça va?

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Oui, de façon générale.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, dites-moi, est-ce que vous avez fait référence à l'INSPQ qui a fait des études peut-être similaires, toxicologiques similaires, est-ce que les résultats convergent à l'effet que le risque serait sans doute ou peut-être négligeable ou c'est le contraire?

40

M. STÉPHANE BESSETTE :

Dans le fond, l'INSPQ n'a pas réalisé à proprement dit de travaux sur l'évaluation de la contribution du projet Falco.

5

LE PRÉSIDENT :

OK

10

M. STÉPHANE BESSETTE :

Donc, ce qui a été évalué, c'est la portion qui... ce qu'on peut dire, c'est que la portion -- on va dire -- des concentrations dans l'air qu'on retrouve actuellement à Rouyn-Noranda, ce qui représente -- on va dire -- le bruit de fond pour l'étude a été évalué par l'INSPQ pour les métaux les plus préoccupants pour la Direction de santé publique.

15

LE PRÉSIDENT :

L'INSPQ, madame, c'est l'Institut national de santé publique.

20

M. STÉPHANE BESSETTE :

Oui, je suis désolé, on utilise souvent l'acronyme.

25

LE PRÉSIDENT :

Non non, je comprends.

30

M. STÉPHANE BESSETTE :

À Rouyn-Noranda, les gens sont rendus assez familiers.

LE PRÉSIDENT :

35

Ah, d'accord. -- Je ne le préciserai plus, madame.

M. STÉPHANE BESSETTE :

Mais bon, donc oui, il y a eu différentes études qui ont été réalisées dans le cadre du renouvellement de l'attestation de la Fonderie. En prévision du renouvellement, on avait demandé

40

différentes études à l'INSPQ, notamment de nous évaluer différents scénarios pour évaluer le risque cancérigène en lien avec les émissions d'arsenic, de kalium et de nickel dans l'air et aussi par voie d'exposition via les sols.

5 Donc, il y a deux documents qui existent à cet effet-là qui ont été produits par l'INSPQ à notre demande.

LE PRÉSIDENT :

10 D'accord, merci. – Voilà, madame.

M^{me} NICOLE DESGAGNÉS :

15 Le risque est négligeable, il y en a quand même un, alors d'où notre questionnement et les questions que j'ai apportées. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci à vous, madame. – Madame Claire Firlotte.

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

25 Bonjour monsieur le président, monsieur et madame les commissaires. Moi, je suis une citoyenne, une ancienne fonctionnaire aussi qui a travaillé dans le domaine minier puis dans l'analyse de nombreuses études d'impacts, alors je nage un peu dans des eaux connues aujourd'hui, mais je ne suis pas ici pour vous parler de ces choses-là en particulier, mais plutôt des aspects ou des impacts sociaux.

30 Et puis étant une native de Rouyn-Noranda, une citoyenne de l'Abitibi, j'ai moi-même vécu plusieurs cycles associés à l'activité minière en région, c'est-à-dire plusieurs boums miniers suivis de crashes, de périodes de grande difficulté économique qui suivent par exemple une chute du prix de l'or ou une fermeture de plusieurs mines parfois simultanément qui arrivent en fin de vie.

35 Vous savez, au lendemain d'un boum minier, quand ça commence à planter, c'est très difficile pour une communauté, ça a été difficile pour nous ici à Rouyn-Noranda à plusieurs reprises. On assiste à des départs massifs de familles, plusieurs maisons qui se retrouvent à vendre, alors le prix des
40 maisons et leur valeur qui chute énormément.

5
Beaucoup de faillites personnelles aussi parce que les travailleurs haut salariés des mines sont des gens qui consomment beaucoup et qui contractent beaucoup d'emprunts auprès des banques, alors c'est très difficile pour eux quand ils perdent leur emploi. Évidemment, ça crée beaucoup de chômage, beaucoup de problèmes sociaux qui viennent avec aussi.

10
Et aussi, une détérioration des infrastructures parce que quand on se prépare à la venue d'un gros projet minier, on construit beaucoup; des quartiers, des centres communautaires, des commerces, toutes sortes d'infrastructures qui, ensuite, sont plus difficiles à entretenir ou pour lesquelles il n'y a pas de preneur, en fait.

15
Alors, j'ai vécu ça, moi, à plusieurs reprises, alors évidemment, je suis toujours un peu septique quand je vois débarquer un autre gros projet minier avec une durée de vie qui, somme toute, dans la vie d'une communauté est très courte, 10, 15 ans, c'est vite passé.

20
Actuellement, on n'est pas dans une période de crash qui suit une effervescence ou un boum minier, donc on n'est pas dans une période où on peut percevoir la venue de Falco comme celle d'un bienfaiteur providentiel qu'on souhaite et qui nous sera salutaire parce qu'on a besoin d'emplois puis de retombées économiques. Je dirais même que c'est plutôt le contraire, le *timing* n'est vraiment pas idéal.

25
J'ai aussi eu l'occasion comme fonctionnaire et comme citoyenne d'observer aussi le développement du projet minier de Malartic qui est aussi une mine en milieu urbain, une grosse mine qui emploie beaucoup beaucoup de gens. Et j'ai pu observer aussi que ce boum minier là à Malartic a entraîné à la hausse le coût des loyers et le prix des maisons, le coût des taxes municipales, le coût des services aussi et ça a également accentué les écarts entre les riches et les pauvres, ça a été mentionné tantôt.

30
Et ça, bien l'arrivée d'un projet minier qui fait des gros salaires à du personnel majoritairement masculin, bien ça entraîne aussi une consommation excessive, ça entraîne une augmentation de la pression sur le territoire, une augmentation de la pollution aussi parce que les gros salaires, c'est synonyme aussi d'achats de toutes sortes de véhicules récréatifs qui génèrent beaucoup de pollution notamment.

35
Ça entraîne -- merci de l'avoir mentionné tantôt, monsieur Bessette et d'autres intervenants -- ça entraîne aussi beaucoup d'impacts sur les PME et sur les autres employeurs qui sont là parce qu'ils se font shipper leur main-d'oeuvre; leurs mécaniciens, leurs électriciens, leurs travailleurs miniers aussi.

LE PRÉSIDENT :

40
J'imagine que vous allez arriver quand même à une question?

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

Oui, mon préambule est long, mais vous allez voir, je vais m'en tenir à une seule question, ça fait que ça va être rapide.

5

Alors, ça entraîne beaucoup d'impacts aussi sur les PME qui ne peuvent pas concurrencer les salaires des mines.

10

Un autre constat que je fais aussi, c'est que l'étude d'impact traite des impacts économiques du projet, mais uniquement des impacts économiques positifs, aucun impact économique négatif n'est traité dans l'étude, alors ça, c'est une faiblesse.

15

Je constate aussi que l'étude est très faible au niveau des impacts humains et sociaux. Le MELCC a été très flou dans sa demande, dans sa directive ministérielle. On demande au promoteur de documenter les enjeux sociaux qu'il perçoit, alors on laisse libre cours au promoteur d'écrire ça, alors que bon, ce n'est pas nécessairement leur champ d'expertise.

20

Je peux comprendre qu'au ministère de l'Environnement, il n'y a pas beaucoup de sociologues à leur emploi alors ils n'étaient peut-être pas en mesure en 2017 d'élaborer trop trop sur ce qu'ils entendent par des impacts sociaux, mais ça, ça serait peut-être une lacune à combler à l'avenir, si ce n'est déjà fait.

25

Le contexte à Rouyn-Noranda, comme je le disais tantôt, est particulier et il est très différent de ce qu'il était quand l'étude d'impact a été rédigée. Depuis 2017-2018, on a disons atteint un taux de chômage historiquement bas, on a vu beaucoup de départs massifs à la retraite aussi des baby-boomers qui ont laissé peu de relève derrière eux.

30

On a vu se développer une pénurie généralisée de main-d'oeuvre, une pénurie de logements, de terrains à construire, de promoteurs immobiliers aussi pour développer. Les taux d'intérêt ont monté en flèche, il y a aussi d'autres nouvelles mines dont l'ouverture est prévue à moyen, à court et moyen terme, alors ça aussi, il faut le mettre dans le contexte et ce n'est pas mentionné dans l'étude.

35

Bref, tout le contexte a changé à Rouyn-Noranda depuis la rédaction de l'étude, mais elle n'a pas été mise à jour et particulièrement en ce qui a trait aux impacts sociaux où le contenu était déjà très faible, bien là, vraiment, une mise à jour aurait été absolument nécessaire.

40

On a peu documenté aussi les impacts de l'après-mine, ce qui est une autre lacune. Je constate aussi que Falco n'a pas fait beaucoup d'approche au niveau des groupes communautaires...

LE PRÉSIDENT :

Avec toute ma gentillesse, il va falloir...

5 **M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :**

Oui, d'accord, je vais accélérer.

LE PRÉSIDENT :

10

Non, pas accélérer, il faut arriver à la question.

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

15

OK. Alors, ma question, étant donné que dans l'étude, c'est peu abordé et que dans les propos qu'on a entendus aussi jusqu'à maintenant, il semble y avoir peu d'actions envisagées par Falco pour atténuer les impacts sociaux, particulièrement ceux attrait à la pénurie de logements et à la pénurie de services aussi qui va suivre -- parce qu'avec l'ajout de 500 nouvelles familles, on sait que c'est ce qui nous attend -- est-ce que Falco prévoit se montrer proactive et engagée dans des actions comme, par exemple, construire elle-même des garderies et recruter elle-même des éducateurs en service de garde, construire elle-même des quartiers résidentiels?

20

Est-ce que Falco prévoit se montrer proactive et engagée dans des actions plutôt que de compter uniquement sur la ville de Rouyn-Noranda et les acteurs du milieu vers qui elle semble constamment se tourner et vers qui elle semble pelleter ces responsabilités-là, du moins dans les propos qu'on entend lors d'assemblées comme aujourd'hui et dans ce qu'on lit?

25

LE PRÉSIDENT :

30

Très bien. Alors, écoutez, je vais demander à Falco de répondre, je pense que je n'ai pas besoin de reprendre la question à quel point vous êtes proactive et engagée dans cette matière, et éventuellement, je demanderais à ma collègue madame Meloche de prendre la suite.

Allez-y, madame Cartier.

35

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Donc, si je comprends bien la question, vous voulez que je réponde dans quelle mesure Falco est proactive et engagée pour réduire les pressions sur les enjeux sociaux qui sont déjà présents dans la communauté.

40

5 Alors, je reconnais ce que madame l'intervenante, madame Firlotte dit. Dans le fond, c'est sûr qu'au début, dans l'étude d'impact de 2016, les enjeux sociaux n'étaient pas identifiés comme aujourd'hui, mais au niveau de tout au long du travail, d'à partir de 2019, quand on a travaillé avec notre comité consultatif, ils ont fait déjà des exercices où ils avaient identifié les enjeux sociaux qui sont aujourd'hui encore présents dans la société; les enjeux de main-d'oeuvre, de formation, de logements, il y avait aussi la protection de l'eau potable, l'intégration des nouveaux arrivants.

10 Donc, à partir de ces -- je pense que je n'en ai pas oublié -- donc ça, c'était déjà un exercice qui a été fait en 2019 et par la suite, on a fait une étude, un espèce de portrait, une étude de référence sur la communauté. C'est une étude qui était assez complexe qui a été faite à partir de sondages, d'entrevues, un travail qui a été fait avec l'observatoire pour aller chercher des statistiques et qui est venu confirmer aussi les mêmes enjeux.

15 On a travaillé par la suite à faire un bilan stratégique pour essayer de se faire un plan d'action. Donc, ça, c'est ce qu'on a fait et donc, ces documents-là sont volumineux, mais ils sont disponibles puis je pense que ça pourrait aider à voir le travail qui a été fait.

20 Mais donc, c'était des enjeux qu'on avait, mais depuis, je vais vous dire que depuis la rencontre du mois de mai, on a travaillé très fort sur un plan d'action et de suivi sur les enjeux sociaux. On a lancé beaucoup d'idées, on a travaillé de concert avec notre comité consultatif, mais on a aussi travaillé avec l'observatoire, avec le CERN.

25 On a présenté notre plan pour qu'il soit bonifié, il a été présenté à la municipalité, il a été présenté... On a dans notre stratégie de travailler, d'ajouter des mesures d'inclusion et on a travaillé avec un organisme qui s'appelle Vision Travail que vous connaissez probablement à Rouyn-Noranda qui a une démarche intéressante pour aider un employeur à devenir un employeur inclusif certifié. Alors, on a eu plusieurs rencontres avec Vision Travail pour arriver à débiter cette démarche-là.

30 On a aussi travaillé avec l'organisme Villes et Villages en santé à qui on a présenté notre plan. On a aussi eu des rencontres avec justement l'organisme Villes et Villages en santé a amené que certains organismes communautaires à une table commune où on a -- à ce moment-là, on n'avait pas élaboré notre plan autant, on a plutôt écouté qu'est-ce qu'étaient les enjeux puis comment on devait aligner notre plan d'action.

35 Puis j'oublie peut-être certaines démarches. Donc, on a un plan d'action qui est vraiment clair, qui a été... qui a commencé à être validé, mais je l'ai dit hier un peu, la partie importante, c'est la partie qu'on va devoir faire avec la communauté pour identifier vraiment les priorités, choisir ces priorités-là et trouver des solutions qui répondent vraiment aux besoins.

40 En parallèle, on a aussi déposé suite à la rencontre préparatoire une étude qui a été faite par CC

Consultants. Je pourrai vous dire... je retrouverai le site, mais cette étude-là a regardé un peu le marché de l'emploi, a regardé... a fait les impacts puis nous a donné des pistes de solution aussi pour notre plan d'action.

5 Donc, je m'arrête là puis je vous laisse peut-être me poser des questions.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

10 Oui. Bien oui, il y a un plan effectivement qui a été déposé, je pense, dans la documentation, un plan d'action. Maintenant, plus spécifiquement sur les enjeux de logements qu'évoquait madame, est-ce qu'il y a des mesures concrètes ou des investissements qui sont prévus de la part de Falco? Est-ce que vous avez une participation plus soutenue dans les solutions qui ont été discutées peut-être dans ce comité consultatif?

15 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

20 Bien, on a différentes approches. Ce que je veux dire, c'est que tout de suite, on avait proposé de faire des habitations transitoires qui serviraient à la construction puis qu'on pourrait transformer -- je l'ai mentionné hier, en fait -- pour en faire du logement social. Bon, là j'avais une autre idée. Vous pouvez me reposer votre question?

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

25 Une chose à la fois. Donc, par rapport aux logements, par exemple, on essaie de voir quelle est votre participation parce qu'on comprend que vous voulez concerter avec les acteurs du milieu -- je vais avoir des questions par la suite sur comment fonctionne ce comité consultatif -- mais plus spécifiquement par rapport aux logements, par exemple, les engagements que vous êtes prêts à prendre financièrement, entre autres.

30 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

 Oui, bien je vais vous dire tout de suite que je n'ai pas une enveloppe budgétaire, j'ai un engagement à participer en collaboration puis à prendre la juste part qui nous revient.

35 Mais ce que je voulais dire, c'est que dès 2019, quand on a abordé cette question-là avec notre comité consultatif, on avait même créé un sous-comité logements qui a fait des lectures, qui a regardé ce qui se faisait dans d'autres juridictions où il y avait des problématiques de logements, notamment des idées de densification.

40 Aujourd'hui, on s'est fait demander est-ce que vous repartez votre comité logements puis on ne

5 repartira pas notre comité logements, mais on va s'impliquer parce qu'on veut être un acteur important. On va s'impliquer dans les comités logements qui existent. On attend, nous aussi, l'étude qui est en cours pour faire un bon portrait, nous donner une bonne idée de la situation du logement, mais c'est certain qu'on va être un acteur important, on va travailler à trouver des solutions avec les gens de la communauté.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

10 J'aimerais ça savoir un peu plus comment fonctionne justement ce comité consultatif là. J'ai vu qu'il y a des membres qui se sont ajoutés au fil des rencontres, il y a eu certains commentaires en disant qu'il y a beaucoup de gens qui ont de l'influence, mais est-ce qu'il y a un pouvoir décisionnel qui est réuni autour de la table, comment vous faites en sorte de suivre l'évolution des enjeux sociaux avec les bons acteurs justement? Puis au niveau de la coordination aussi, qui prend le leadership de ça puis s'assure qu'il y ait des décisions qui émanent de ce comité-là?

15 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

20 Pour l'instant, le comité a plutôt eu une vocation consultative pour nous aider à nous rapporter les préoccupations de la communauté. Et puis là, quand on a proposé des plans d'intervention, même des plans d'engagement, bien ils sont plutôt là pour nous aider -- je vais utiliser un terme anglais -- nous challenger, vérifier si on a les bons angles ou nous corriger dans notre perspective.

25 Le comité, c'est un comité qui a été formé, c'est volontaire, on a sollicité des organismes qui sont assez... qui représentent différents milieux dans la communauté. Alors, on a une personne qui représente la ville de Rouyn-Noranda, on a des gens, deux personnes qui représentent le milieu scolaire, on a un représentant de la Chambre de commerce, on a un représentant de l'organisme de bassin versant de l'OBVT, on a un représentant ou une représentante du CREAT -- j'oublie sûrement... -- on a madame Morin de VVS, de Villes et Villages en santé, madame Beaupré de chez Vision Travail. Là, je pense à monsieur... on a d'autres... des gens de la communauté. Oui, tous nos conseillers municipaux.

30 Parce que je dois dire que c'était difficile, au début, on voulait donner une place à des citoyens, mais c'était difficile de choisir un citoyen plutôt qu'un autre et on a pensé que nos conseillers municipaux étaient des personnes qui avaient la légitimité de représenter les citoyens et de nous rapporter les préoccupations.

35 Il y a d'ailleurs madame Lavallée, je pense, qui est là depuis le début, mais aujourd'hui, elle est là parce qu'elle représente les citoyens du quartier Notre-Dame. Je pense que je n'ai pas oublié personne.

40 Donc, c'est plutôt vraiment un outil pour nous de la consultation puis nous rediriger dans nos

plans d'action.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

5 OK. Ça, ça inclut aussi les communications avec la communauté, est-ce que ce comité consultatif là a pour mandat de s'assurer que les informations se rendent aux différentes communautés, sont représentatives aussi des enjeux qui ont été évoqués ici? On en a entendu hier par rapport aux femmes, par exemple.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, de façon générale, on reçoit... c'est toujours des rencontres très constructives, on présente un plan d'engagement ou un plan de communication et là, ils travaillent avec nous pour le bonifier, pour nous dire : « Vous avez oublié » ou « Réorientez autrement ». Ils ont été vraiment très constructifs au moment de l'identification des enjeux prioritaires. Quand on a travaillé aussi à faire l'étude de référence, ils ont beaucoup participé.

15 Ils ont aussi participé parce qu'on a évoqué tantôt -- madame Firlotte, je pense que vous avez évoqué la transition de fin de vie, la transition sociale, et on a fait un exercice avec les parties prenantes à l'interne, à l'externe surtout, on est venu ici en consultation à Rouyn-Noranda. Il y avait des gens du comité consultatif, mais il y avait des intervenants externes aussi.

20 On a commencé à réfléchir qu'est-ce que c'est la démarche qu'on devrait mettre en place, pas choisir quel sera le legs en fin de vie, mais quelle sorte de démarches on devrait entreprendre pour arriver audit moment avec un bon processus puis une solution qui a été mise en place avec les acteurs du milieu.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

30 Merci beaucoup. Justement, pour traiter de la question plus de la pression induite par un tel projet puis la détresse aussi qui peut survenir à la fin du cycle de projet, j'aimerais inviter monsieur Vergnaud du MSSS à intervenir pour discuter un peu de c'est quoi les effets. On en a invoqué tout à l'heure sur la santé en lien avec tous les enjeux sociaux qui ont été mentionnés.

35 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Stéphane Bessette pour le MSSS. Monsieur Vergnaud est en visio.

40

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Oui. Est-ce que c'est possible de lui passer la parole, s'il vous plaît? Désolée.

5 **M. SIMON VERGNAUD :**

Bonjour, je ne sais pas si on m'entend?

10 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Oui.

M. SIMON VERGNAUD :

15 Oui, bonjour. Donc, Simon Vergnaud, je suis médecin-conseil auprès de la Direction de santé publique d'Abitibi-Témiscamingue. Alors, sur les effets sur la santé, je tiens tout d'abord à dire qu'on les a un petit peu couverts en termes de toxicologie. Il y a d'autres risques sur l'irruption de beaucoup de travailleurs dans une région comme Rouyn-Noranda.

20 Je tiens juste à rappeler effectivement qu'il y a des choses qui ont été publiées sur le sujet par la banque mondiale, par l'OMS, pour tout ce qui est projet extractif, le concept de *boomtown*, donc d'ajouter d'un coup une masse de travailleurs à une petite communauté, ça, c'est quand même quelque chose qui est décrit par des agences et en particulier, on parle de tout l'impact sur les systèmes sociaux.

25 Je me contenterais à mon domaine d'expertise qui est l'organisation des systèmes de soins, ce qui est fait dans le système social qui peut être impacté dans ces cas-là. C'est très difficile de dire aujourd'hui s'il va y avoir des impacts négatifs parce qu'en fait, il manque beaucoup de choses sur le projet.

30 La raison pour laquelle je souhaitais intervenir, c'est que je n'ai pas du tout entendu parler du système de soins et par contre, j'ai entendu effectivement parler d'un comité consultatif, de l'absence de ligne budgétaire. Je tenais juste à rappeler qu'il y a un peu de littérature scientifique quand même sur ce thème et donc, des agences qui se sont prononcées.

35 Le fait de ne pas avoir de budget préalablement identifié pour sécuriser les services sociaux, c'est reconnu comme un risque d'échec. Il y a des exemples de projets -- je ne dis pas du tout que c'est l'intention de Falco -- mais il y a des projets où des logements étaient prévus sans ligne budgétaire associée, ce qui a conduit à la non-réalisation des logements.

40

5 Pour tout ce qui va être système de santé, ce qui est évident c'est que l'initiative de Falco est très bien, il faut communiquer avec la communauté, mais il faut communiquer aussi avec le Centre de services... intégré de santé et de services sociaux parce qu'il y a, comme je l'ai dit, que ce soit la venue de nouveaux travailleurs sur la région, la venue des familles, le type de travailleurs qui sera engagé, il y a un certain nombre de variables qui n'étaient pas présentes dans le dossier, au moins à ma connaissance, qui vont complètement conditionner l'impact sur le système de santé.

10 Il y a aussi... forcément, ce type de projet va amener des enjeux de santé spécifiques; plus de travailleurs, si ce sont des gens en rotation sans famille, on sait que ça peut aboutir à des enjeux infectieux dans certains cas. Donc, c'est des choses qu'il faut documenter, c'est des choses qu'il faudrait travailler avec la Direction de santé publique en particulier.

15 Mais ce qu'on peut dire, c'est que l'absence d'impacts négatifs, surtout dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue qui est déjà très très saturée, très très tendue en termes de systèmes sociaux de manière générale, mais de systèmes de santé en particulier, il sera conditionné à l'ensemble des mesures de mitigation que Falco pourrait mettre en oeuvre et mettre en oeuvre en lien justement au fur et à mesure que certaines inconnues sont relevées; provenance des travailleurs, nombre de travailleurs, un certain nombre d'éléments d'organisation.

20 Donc, moi, ma question -- excusez-moi, parce que j'interviens à deux niveaux -- mais ma question est un peu : est-ce que le système de soins a été considéré dans l'analyse de Falco? Moi, je ne l'ai pas retrouvé, mais je peux manquer les choses ou c'est peut-être des travaux récents. Et : est-ce que Falco considère le Centre intégré de santé et de services sociaux comme un interlocuteur dans justement la mitigation des impacts de son projet?

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Écoutez, au plan du principe, je n'ai aucune objection qu'une personne-ressource, elle aussi, pose des questions, mais par souci d'équité, il aurait fallu que je vous mette en ligne avec les autres personnes qui se sont inscrites pour poser des questions. Qu'à l'occasion, des personnes-ressources puissent poser des questions au cours de leur présentation, je les ai toujours acceptées, mais là, je trouve que c'est dans un format qui m'oblige à dire non à vos deux questions.

35 Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que l'initiateur Falco ne sera pas questionné là-dessus, il a d'ailleurs été un peu questionné là-dessus hier, je suis convaincu qu'il sera questionné encore aujourd'hui.

Alors, merci pour tout le commentaire juste avant vos questions, merci infiniment.

40 Et merci à vous, madame.

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

Pouvez-vous prendre ma deuxième question, étant donné que...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Non, vous avez dit que vous aviez une question.

10 **M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :**

Ah, OK. Non, c'est parce que je n'ai pas eu vraiment de réponse au volet financier.

LE PRÉSIDENT :

15 Vous êtes très habile, mais j'ai pris la question.

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

20 Non, je ne suis pas ici pour user de ruse ou d'astuce, mais c'est parce que l'engagement financier, est-ce que la réponse semble être non tout simplement ou non pour l'instant, nous ne l'avions pas envisagé...

LE PRÉSIDENT :

25 Je vais accepter une réponse d'un ou deux mots.

M^{me} CLAIRE FIRLOTTE :

30 C'est ça, si c'est envisageable ou pas, autrement dit.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Nous nous engageons à investir une somme en fonction des priorités qui vont être choisies dans la communauté. Je ne voudrais pas vous dire aujourd'hui qu'on va faire tant de places en garderie, en CPE, alors que peut-être qu'à la fin, on va choisir d'en faire moins puis de faire plus de portes de logements. C'est sûr que Falco va être là pour investir en fonction des priorités qui vont avoir été identifiées et pour rencontrer les besoins de la communauté.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

5 Peut-être avant la pause, madame Gagnon, vous vouliez apporter une précision?

M^{me} ALYSON GAGNON :

10 Alyson Gagnon, MELCCFP. Oui, en fait, je voulais faire une rectification sur l'information qui a été donnée dans le préambule de la dernière intervention.

15 Donc, il a été mentionné qu'il n'y avait pas de sociologue à notre ministère puis en fait, je voulais informer la commission que nous avons un pôle d'expertise sur les impacts sociaux puis que notamment, dans la directive, il a été détaillé qu'est-ce que le promoteur devait présenter dans son étude d'impacts au niveau des impacts sociaux.

20 Donc, il y a près de deux pages d'éléments qui sont listés que le promoteur devait présenter puis ces éléments-là seront analysés par nos spécialistes lors de l'analyse environnementale. On a même un expert en ligne qui est prêt à répondre à des questions s'il y en a d'autres sur les impacts sociaux pour la suite.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci infiniment. Nous prenons une pause de 15 minutes, nous serons donc de retour à 15 h 20.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 H 04
REPRISE DE LA SÉANCE À 15 H 19

30

LE PRÉSIDENT :

35 Mesdames, messieurs, j'appelle Chantal Germain. Et le temps qu'elle vienne se placer, je vais demander à ma collègue, madame Meloche, de poser une petite clarification -- une question pour obtenir une petite clarification, merci.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

40 Oui, merci beaucoup. J'aurais une question pour le MAMH concernant justement, on parlait de boom minier suivi de situations plus difficiles où les projets se terminent, est-ce qu'il y a une forme de

coordination interrégionale ou régionale des différents projets miniers justement pour anticiper, par exemple, les besoins de main-d'oeuvre pour ne pas qu'on se compétitionne pour aller chercher dans le même bassin de main-d'oeuvre, qu'est-ce qui est prévu à cet égard-là?

5 **M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

Vanessa Connelly-Lamothe, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. À ma connaissance, il n'y a pas de concertation interrégionale pour... en tout cas, ministérielle pour le domaine minier.

10

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Est-ce que je peux adresser la question au ministère des Ressources naturelles?

15 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

Oui, Sophie Turcotte du ministère des Ressources naturelles. Je vais inviter ma collègue en salle Christine Fournier qui pourra peut-être apporter une précision à votre question.

20 **M^{me} CHRISTINE FOURNIER :**

Bonjour, Christine Fournier, je suis au ministère des Ressources naturelles et Forêts. J'aimerais ça que vous précisiez ce que vous voudriez avoir comme informations, s'il vous plaît.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

On aimerait savoir, par exemple, en termes de bassin de main-d'oeuvre, on sait que c'est limité puis que la situation se corse, la situation n'était pas la même en 2017 puis aujourd'hui. Il y a des gros projets comme Odysée qui sont en construction qui mobilisent beaucoup de main-d'oeuvre dans ce domaine-là.

30

Quand vous planifiez, est-ce que les différents acteurs ont la possibilité de se coordonner pour justement éviter que ça puisse même compromettre le bon déroulement des projets?

35 **M^{me} CHRISTINE FOURNIER :**

Non, je ne crois pas. Ce qui va se faire au ministère quand il y a une demande de bail minier, c'est qu'il y a certains critères qui sont prévus par la loi, il y a des documents qui doivent être déposés pour qu'il y ait une analyse d'émission du bail minier. Mais la main-d'oeuvre n'est pas un des critères qui va être analysé pour octroyer un bail minier.

40

5 Mais si je peux me permettre, dans le cas du projet actuel, il n'y a pas de bail minier qui va être émis, il n'y a pas de demande qui a été faite au ministère non plus parce que Glencore détient déjà un titre d'exploitation qui est une concession minière. Alors, actuellement, Falco et Glencore ont des ententes, mais la concession minière est détenue par Glencore.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

10 D'accord. Donc, si je comprends bien, tout le monde a intérêt à ce que les projets miniers soient prospères, fonctionnent bien et tout ça, mais il n'y a pas vraiment une de forme de coordination ni à l'échelle régionale ni à l'échelle provinciale des projets miniers ou des grands projets?

M^{me} CHRISTINE FOURNIER :

15 Non.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Ni des impacts sociaux qui découlent de ces projets-là?

20 **M^{me} CHRISTINE FOURNIER :**

Non, ça, ce sont des volets qui vont faire partie des études d'impacts environnementaux et puis là, le ministère va participer aux commentaires qui vont être émis par rapport à ces études-là, j'en ai déjà fait moi-même. Mais c'est vraiment au niveau de l'étude d'impact que ce volet-là va être abordé.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

OK. Donc, c'est du cas par cas.

30 **M^{me} CHRISTINE FOURNIER :**

Bien, par projet.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

35 Par projet.

M^{me} CHRISTINE FOURNIER :

40 Oui.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

D'accord, merci beaucoup.

5 **M^{me} CHRISTINE FOURNIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

10

Merci, madame Meloche. – Peut-être, si vous me permettez une autre question avant de venir vers vous. Je demanderais soit à Falco, soit à Glencore ou aux deux de nous dire un peu où est-ce qu'elles en sont les discussions par rapport au titre minier?

15

Je vais commencer par vous, à Glencore, monsieur Tremblay.

M. DANNY TREMBLAY :

20

Je n'ai pas le détail au niveau des discussions au niveau du titre minier, peut-être que madame Cartier pourrait y aller, sinon, on va s'organiser pour trouver la réponse.

LE PRÉSIDENT :

25

Très bien. Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30

Oui, je vais vous trouver la réponse. En fait, j'ai une image que je vais vouloir projeter qui va vous expliquer, mais dans les faits, si j'explique ce qu'on va faire, c'est que Glencore détient effectivement la concession minière et avec Glencore, on est arrivé à une entente où on va démembrer, où on va prendre un petit carré qui va englober le gisement. Donc, nos droits, c'est un démembrement de la concession minière, donc on va avoir... la surface va rester à Glencore, mais nous à partir... on va descendre par en bas, on va avoir les titres, les droits miniers sur le gisement.

35

E à l'endroit du complexe minier, il y a aussi... c'est une concession minière différente et par contre, à cet endroit-là, les titres, donc pour l'instant, au complexe minier, on va extraire un espèce de triangle qui va représenter un démembrement de la concession minière pour le sous-sol parce qu'on a le chevalement avec son puits. Le puits, il faut que ça soit dans la concession minière. Et par contre, au complexe minier, les droits de surface ont déjà été démembrés, sortis de la concession minière il y a très longtemps par Noranda, donc les droits de surface appartiennent -- avant appartenait à la

40

commission scolaire, certains appartiennent à la municipalité, certains appartiennent à la compagnie Kola.

5 Donc, on a des ententes pour acquérir les droits de surface qui ne nous appartiennent pas déjà. Cette entente-là avec Glencore qu'on a préparée ensemble, la structure de tout ça, on l'a déjà proposée, déposée auprès du ministère des Ressources naturelles qui a regardé notre proposition et qui nous a dit qu'il ne voyait pas d'objection à cette proposition-là, c'était quelque chose qui était faisable.

10 Donc, on n'est pas dans le cadre d'un bail minier comme madame Fournier a dit, mais on est bien dans un démembrement de la concession minière.

LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. De toute façon, la commission a l'intention de profiter de la présence de Glencore pour venir discuter avec vous certains dossiers qui touchent spécifiquement les effets sismiques dus à certaines vibrations. Alors, écoutez, je vous cède la parole.

20 Je vous demanderais à tous et à toutes, le technicien est venu me voir tout à l'heure me demander si je peux avoir la gentillesse de vous demander que quand vous allez intervenir, vous pesez sur le bouton à la base du micro, il tourne au vert et quand vous terminez, vous devez repeser sur le bouton de nouveau, il deviendra rouge. J'ignore exactement les contraintes techniques, mais c'est le technicien qui me l'a demandé et je vous en fais la remarque.

25 Allez-y, madame.

M^{me} CHANTAL GERMAIN

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

30 Bonjour monsieur le président, monsieur et madame les commissaires. Chantal Germain, je fais partie du regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue. J'ai une expérience au niveau des mines en milieu urbain, j'ai été directement impactée à Malartic par la mine Osisko et maintenant, je demeure à Val-d'Or.

35 Le projet Horne 5 m'a particulièrement intéressée au sujet de la particularité, justement, ce n'est pas un bail minier que comme on vient de parler qu'ils ont, mais ils ont travaillé sur l'OLIA, un plan d'entente avec la Glencore qui est quand même situé à 700 mètres du projet minier Horne 5, mais je n'ai pas vu à combien de distance qu'était situé Horne 5 par rapport aux premières maisons. J'aurais aimé ça le lire, mais je n'ai pas trouvé aucune documentation là-dessus.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vais vous obtenir la réponse.

5 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

Madame Cartier, quelle est la rue ou le quartier ou la résidence la plus proche de Horne 5?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

C'est une résidence dans le quartier Notre-Dame et on va vous trouver un support visuel.

LE PRÉSIDENT :

20

Est-ce que c'est une résidence qui est touchée par d'éventuels déménagements?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui, c'est une résidence qui est touchée par un éventuel...

25

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que la Ville, selon vous -- je pourrai me tourner vers la Ville, mais ça serait plus facile ici -- la Ville, selon vous, elle a déterminé une distance minimale entre la mine et la résidence la plus proche?

30

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Je ne pourrais pas vous... je ne pourrais pas répondre à cette question-là, si la Ville a déterminé une distance.

35

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Mais est-ce que vous voulez que je mette un support visuel qui donne des distances?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous reviens, madame.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

15 Madame Banville, est-ce que la Ville a fixé une distance minimale séparatrice entre la mine et la première résidence?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

20 Donc, Josée Banville, Ville de Rouyn-Noranda. Non, la Ville n'a pas fixé de distance puisque quand on parle de projet minier, d'exploitation minière, la Ville, par sa réglementation municipale, ne peut pas imposer des distances, on ne peut pas refuser un projet, donc on n'a pas de distance en soi, là.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a aucune distance séparatrice?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

30 Il y a des distances dans notre schéma d'aménagement, mais comment il serait applicable en vertu de l'article 2.46 de la LAU, c'est là un peu la difficulté de la chose. Je n'ai pas la distance sous la main, je pourrais l'avoir, là.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard?

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 Oui, donc juste peut-être pour moi-même me rafraîchir la mémoire puis le public, c'est ça, en matière de réglementation municipale, quand on est dans le domaine minier, c'est ça, la réglementation municipale à plusieurs égards ne s'applique pas à la mine, à quel niveau...

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

10 Exactement, quand on parle de projet d'exploration, que ce soit l'exploitation même de la mine, on ne peut pas empêcher les projets.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 OK.

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

20 Puis je pourrai trouver la distance séparatrice qu'on a au schéma si vous souhaitez l'avoir, mais comme je vous dis, c'est l'applicabilité de cette norme-là, même si elle est dans le schéma, compte tenu de l'article 2.46 de la LAU.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 Puis j'irais au ministère des Ressources naturelles. À ce niveau-là, en termes d'encadrement justement de distance séparatrice et tout ça, avez-vous quand même ça dans la réglementation -- bien, dans la législation qui régie justement les mines?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

30 Oui, Sophie Turcotte du ministère des Ressources naturelles. Encore une fois, je vais demander à ma collègue madame Fournier dans la salle qui en connaît un peu plus sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

35 D'accord, merci.

M^{me} CHRISTINE FOURNIER :

40 Bonjour, Christine Fournier, ministère des Ressources naturelles. Alors, vous nous demandez s'il y a une distance séparatrice entre...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 Bien, dans le fond, c'est entre le site d'exploitation d'une mine, dans le fond, et par exemple des résidences, les autres bâtiments, est-ce qu'il y a quelque chose qui régit ça dans la mesure où la réglementation municipale a ses limites et elle n'est pas applicable donc?

M^{me} CHRISTINE FOURNIER :

10 Bien, ça pourrait être le cas avec un TIAM, c'est-à-dire un territoire incompatible avec l'activité minière, il n'y en a pas pour la ville de Rouyn-Noranda. Il y a des démarches qui avaient été faites en 2017, je crois, et puis ça a été abandonné en 2019, ce qui fait qu'actuellement, il n'y a pas de territoires qui font partie d'un TIAM pour le moment.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 OK. Donc...

[Intervention indiscernable]

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 Je pense que madame à la Ville voudrait rajouter quelque chose. — Oui, madame Banville?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

25 Oui, je vais peut-être juste venir dire la distance qu'on a au niveau de notre schéma d'aménagement. Donc, lorsqu'on est dans un périmètre urbain, la distance pour une mine où il y a des activités de transformation, on parle de 600 mètres comme distance qui est indiquée dans notre schéma d'aménagement.

30 Par contre, pour les TIAM, il faut juste que dire que bien que la ville n'a pas déterminé de TIAM suivant l'exercice qu'on avait débuté parce qu'il y a eu une vaste consultation qui avait été faite, il fallait que les minières donnent aussi leurs commentaires, ceux aussi qui font de l'exploration minière et tout ça, il y a un moratoire qui avait été fait et les PU sont gelés.

35
40 Donc, en ce moment, les périmètres urbains sont protégés, mais pas par rapport à où il y a des titres actuels. Ça fait qu'en fait, c'est qu'il ne pourrait pas y avoir de nouveau *claim* dans le périmètre urbain, mais déjà, notre périmètre urbain est pratiquement tout *claimé* et il y a déjà des concessions et des bails miniers qui sont actifs, donc eux, ils ont comme... ils peuvent être maintenus.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Puis dans le contexte où là, c'est une mine souterraine, vos distances séparatrices du schéma d'aménagement s'appliqueraient comment?

5

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

Il n'y a pas de distinction présentement entre une mine à ciel ouvert ou une mine souterraine.

10

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

OK.

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

15

Dans les TIAM non plus, il n'y avait pas cette distinction-là qui pouvait être faite.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20

Puis j'aurais juste une dernière question. C'est dans votre schéma d'aménagement, mais il reste que ce qui est opposable, dans le fond, qui a une force légale, c'est ce qui est dans le règlement de zonage.

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

25

Oui, il se traduit aussi dans le règlement de zonage.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30

Il se traduit dans le règlement de zonage, donc ce n'est pas juste une grande orientation dans le schéma.

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

35

Non, il est dans le zonage.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

40

D'accord.

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

5 Mais maintenant, on va devoir, avec les OGAT, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire qui sont sorties, la Ville -- Rouyn-Noranda, c'est une ville MRC, donc elle va avoir l'obligation de réviser son schéma d'aménagement d'ici les trois prochaines années et on devra s'arrimer avec les nouvelles orientations en matière de contraintes anthropiques et les nouveaux pouvoirs. Il y a des nouveaux pouvoirs aussi pour les municipalités pour les mines, donc on va voir à ce moment-là ce que la Ville va décider de faire.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

OK, c'est dans les trois prochaines années?

15 **M^{me} JOSÉE BANVILLE :**

Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

25 Madame Gagnon, vous vouliez ajouter quelque chose?

M^{me} ALYSON GAGNON :

30 Alyson Gagnon, MELCCFP. Je ne sais pas si c'est pertinent pour la commission, mais je voulais mentionner que nous avons des distances minimales à respecter au ministère de l'Environnement dans la Directive 019, mais que ça concerne les parcs, les aires protégées et tout habitat d'une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, madame. -- Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40 Est-ce que je peux mettre à l'écran le support visuel? Oui.

Donc, vous voyez l'écran, donc c'est des distances par rapport au gisement. Là, en ce moment, on n'a pas les distances par rapport à ce qui serait le complexe minier.

5 Donc, le gisement, en fait, bien il va être en souterrain, donc ce n'est pas des activités qui sont à la surface. Les activités à la surface se feraient au complexe minier qui est dans le... on voit l'espèce de triangle.

10 Donc, vous voyez que dans le fond, le complexe minier va se trouver à être ici dans cet espace-là puis c'est cet espace-là, l'espèce de triangle qui est un démembrement de la concession minière. Donc, la concession minière s'appelle 243, ça s'appellera 243 partie 1.

15 Et donc, ici, les distances, vous voyez en bas le quartier Notre-Dame et je suppose que la zone qui est lignée en noir, c'est la zone tampon parce que je vois la rue Carter, donc on s'en va à la ruelle en arrière de la rue Carter. Et vous avez des distances par rapport au gisement, mais le gisement est en profondeur.

LE PRÉSIDENT :

20 La distance de 1 377 mètres, c'est-à-dire qu'on est à 1.3 kilomètre de la résidence la plus proche du quartier Notre-Dame, c'est bien ça?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Oui. Ce n'est pas le quartier Notre-Dame, en haut, c'est la rue des Lilas.

LE PRÉSIDENT :

C'est la rue des Lilas.

30 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

C'est la rue des Lilas. Donc, au nord, c'est la rue des Lilas et le quartier, les résidences, le récepteur sensible, puis au sud, c'est...

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Mais c'est une distance fortuite, ce n'est pas une distance dictée ou ce n'est pas une distance réfléchie.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Non, le gisement est où il est.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une distance fortuite.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. – Je vous reviens -- allez-y, madame, allez-y.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

20 118 mètres, ça touche quelles maisons, quel coin?

M. MARTIN DUCLOS :

25 Je n'ai pas le nom de la rue, c'est-tu la rue Laurier ou Lasalle, une de ces rues-là, c'est la rue vraiment la plus éloignée du boulevard Saguenay et le plus près de la rue Laurier qu'on me dit et le plus près de la voie ferrée qui est derrière, immédiatement derrière.

LE PRÉSIDENT :

30 Et quand vous calculez la distance, c'est la distance à partir d'où exactement et jusqu'où exactement? Est-ce que c'est juste à la porte d'entrée, par exemple, de la résidence?

M. MARTIN DUCLOS :

35 C'est le terrain.

LE PRÉSIDENT :

40 Sur le terrain.

M. MARTIN DUCLOS :

Le terrain et l'endroit le plus près de l'endroit déterminé du gisement, mais en projection de surface. On ne fait pas une projection en profondeur, on le fait vraiment verticalement, à la surface.

5

LE PRÉSIDENT :

OK. Votre deuxième question?

10

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Je n'ai pas posé ma première. Ça, c'était un petit...

LE PRÉSIDENT :

15

Madame, vous êtes d'une générosité avec moi. Donc, vous avez effectivement posé deux questions, mais la deuxième était...

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

20

Bien ça, c'était comme... je n'ai pas su, mais vous avez été gentil, vous m'avez répondu.

LE PRÉSIDENT :

25

Oui.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

30

Je suis surprise de voir à quel point que c'est près, c'est 700 mètres de Glencore, la Fonderie, et c'est 377 mètres de la première maison, si j'ai bien compris. Pas de la zone tampon, 377, c'est très proche, alors j'imagine que les secousses sismiques, on n'en parlera pas, ce n'est pas ma question.

LE PRÉSIDENT :

35

Mais allez-y si vous voulez parler des secousses sismiques.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

40

Non, je ne suis pas assez calée pour ça, même que je ne suis pas calée en rien. Mais ce qui m'a intéressée dans le projet Horne 5, c'est que Falco doit faire affaire avec un autre négociateur qui est

assez puissant, Glencore Canada, et eux autres n'ont pas à qualifier les risques potentiels à la Fonderie Horne, on le sait, les secousses, et caetera. Et aussi, ils sont conscients des risques de Horne 5 et ils ont négocié, ils n'ont pas qualifié ça, ils n'ont pas pris à la légère les risques comme depuis tantôt, quand on parle de la santé, de l'eau, tatata: « Ah, bien pas trop des risques, on peut appeler ça négligeable ». Mais en fait, c'est mon petit commentaire.

Mais la Glencore veut des garanties financières puis moi, je me demandais comment, pour les risques potentiels de l'ouverture du projet Horne 5. Puis là, je suis contente que l'OLIA a été -- ils ont présenté les documents hier, je vais prendre le temps de les lire -- mais de quelle forme Falco va garantir les assurances s'il arrive un dommage ou si la Fonderie Horne doit cesser des activités, je ne sais pas si ça affecte la Fonderie, quelle forme va prendre la garantie?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. En fait, hier soir, nous avons abordé les effets sismiques, on les a couverts de différentes facettes. Peut-être, aujourd'hui, étant donné que Glencore est ici présente, je demanderais à madame Cartier où en sont les travaux de modélisation qui visaient à déterminer ou à apprécier les risques qui seraient associés ou qui découleraient des effets sismiques sur différentes structures, notamment -- pour commencer, là -- de la Fonderie.

Et si vous avez fait la modélisation, est-ce que les résultats ont été présentés à la Fonderie? Est-ce que ça a été discuté? Est-ce qu'il y a des effets réels? Et si oui, quelles sont les mesures de mitigation?

En fait, j'imite un peu toutes les personnes qui se sont présentées hier pour me poser une question, alors qu'elles m'ont posé plusieurs questions, je peux avoir ce droit-là quand même. Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Est-ce que vous pouvez préciser? Est-ce que dans le fond, ce que vous me demandez, c'est dans la... vous nous aviez demandé à la rencontre préparatoire les validations effectuées par la Fonderie en lien avec les études de modélisation sur les enjeux de sismicité et je vous ai répondu que ce document-là n'était pas disponible, c'est ce que j'ai écrit.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Jusqu'à un certain point, où est-ce que ça en est aujourd'hui?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

5 Bien, en fait, on a complété nos modélisations. Effectivement, on les a présentées à Glencore, sauf qu'il reste encore du détail sur quelle sorte de mesures d'atténuation on va mettre en place.

10 On a déjà déterminé, par exemple, de l'instrumentation, on a déjà déterminé certaines... on sait qu'on va développer un programme d'alertes précoces qui va donner donc à ce moment-là, quand on a des détecteurs qui nous rapportent une alarme, bien là, il va y avoir des actions qui vont être prises en compte, qui vont devoir être exécutées.

15 Mais on sait les grandes lignes de ça, mais on n'est pas allé dans le détail de ces mesures d'atténuation là. Mais on a déjà commencé à mettre de l'instrumentation en place parce que c'est un gros travail, on a déjà commencé à mettre de l'instrumentation en place, par exemple, pour différentes choses, mais on n'a pas finalisé ce travail-là avec le détail des mesures.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

20 Monsieur Tremblay, vous avez eu la gentillesse de nous autoriser à aller sur le terrain de Glencore et je vous en remercie, mais en même temps, ça nous a permis de voir deux choses ou, en tout cas, ça a capté certainement notre attention : un, la conduite de sulfure, et deux, quatre ou cinq immenses réservoirs probablement qui contiennent également du sulfure, mais vous me corrigerez ou vous préciserez qu'est-ce qu'elles contiennent. Puis je me demandais justement, cette modélisation des effets sismiques jusqu'à maintenant dans les résultats, est-ce que ça peut avoir un impact sur la

25 conduite de sulfure et sur ces fameux réservoirs.

M. DANNY TREMBLAY :

30 Danny Tremblay, Glencore. Donc, effectivement, la ligne que vous avez vue, c'est la ligne qui amène l'acide sulfurique de l'usine d'acide vers les réservoirs. Les réservoirs, c'est des réservoirs d'acide sulfurique d'entreposage le temps de remplir les wagons, les camions pour amener l'acide au client.

35 L'étude qu'on parle de sismicité ou même au niveau des sautages est toujours en cours, on n'a pas toujours les résultats complets qui vont être partagés aussitôt qu'on les aura, mais c'est sûr que l'étude touche toutes les infrastructures de la Fonderie, que ce soit l'usine d'acide, la Fonderie elle-même, la ligne d'acide, les réservoirs, donc tout va être couvert là-dedans.

40 Je n'ai pas de résultats à partager aujourd'hui, mais aussitôt qu'on les aura, on va les partager.

LE PRÉSIDENT :

Et le genre de garantie que vous pourriez exiger serait de quelle nature?

5 **M. DANNY TREMBLAY :**

Bien, les garanties, vous voulez dire à Falco?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

15 **M. DANNY TREMBLAY :**

Monétaires ou garanties...

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est libre à vous.

20 **M. DANNY TREMBLAY :**

Écoutez, le but, c'est d'avoir les mitigations en place pour ne pas qu'il y ait d'événements qui arrive. On sait tous que le risque 0 est impossible, mais le but, c'est d'avoir les mitigations qu'on va travailler avec Falco de par les groupes de travail qu'on a, le groupe technique, le groupe stratégique. Donc, le but, c'est de mettre les mitigations pour ne pas que ces événements-là arrivent.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Je vous remercie. Et maintenant, pour la Ville, est-ce que cet aspect-là vous préoccupe?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

Je vais laisser la parole à madame Hélène Piuze.

35 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

Bien, c'est sûr qu'effectivement, oui, que ce soit au niveau des infrastructures, donc c'est sûr et certain que tout mouvement dans ce secteur-là, ça peut nous préoccuper. On avait notre réservoir d'eau potable, on a parlé hier de l'usine d'eau potable, c'est à proximité aussi du centre hospitalier, des

40

grandes infrastructures, donc c'est sûr et certain que cette étude-là dans laquelle on a -- bien, éventuellement, quand les résultats vont être disponibles, on n'est pas aussi prêt de la Fonderie, mais très près, donc ça peut avoir un impact aussi.

5 Tous les impacts aussi en lien avec les infrastructures routières aussi, les infrastructures, c'est souvent de moindre niveau, mais par contre, toute notre infrastructure en gestion d'eau potable dans ce secteur-là, on va devoir prendre connaissance de ces analyses-là, effectivement.

10 **LE PRÉSIDENT :**

 Avez-vous exigé que Falco vous consulte?

15 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

 Non, pas pour l'instant.

20 **LE PRÉSIDENT :**

 Et pour plus tard?

25 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

 Ah, bien certain. À savoir qu'on peut l'être, oui, effectivement.

30 **M^{me} JOSÉE BANVILLE :**

 Est-ce que je peux juste ajouter qu'on rencontre quand même à une certaine fréquence Falco qui vient nous faire justement à l'occasion certaines présentations techniques. Exemple, quand ils ont fait le choix du parc à résidus, ça faisait sûrement partie de prochaines rencontres qu'on aurait eues avec eux sur le volet plus de sismicité.

35 **LE PRÉSIDENT :**

 Peut-être juste avant de passer la parole à mon collègue qui veut vous interpeller d'ailleurs, madame Guimond, est-ce que votre ministère a l'intention à court ou à moyen terme de créer une cellule experte sur les effets sismiques qui n'existe nulle part au Québec d'après ce que j'en comprends au niveau des organismes gouvernementaux?

40

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Actuellement, ce n'est pas encore prévu, mais c'est certainement quelque chose qu'on peut envisager étant donné toutes les préoccupations qu'on a actuellement qu'on entend ici ce soir dans le milieu.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lessard?

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Oui, merci. Donc, je voulais vous entendre peut-être un peu plus justement la Sécurité publique justement par rapport à la démarche de gestion des risques en sécurité civile, notamment, dans ce cas-ci, on parle beaucoup des risques sismiques et ce que ça peut entraîner.

Donc, selon le cadre légal actuel, comment ça fonctionne? Je voyais sur votre site internet d'ailleurs qu'il y avait des fiches aux municipalités avec différentes actions qui étaient proposées sur le site internet de la Sécurité publique, je ne sais pas si vous pouvez expliquer un peu comment ça fonctionne puis appliquer ça au projet actuellement qu'on a, comment ça pourrait se matérialiser?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Danielle Guimond, Sécurité publique. Si je comprends bien votre question, advenant un événement sismique majeur qui pourrait avoir des conséquences hors site, comment se ferait cette gestion-là de l'événement?

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Bien oui, et beaucoup la planification en amont, comment ça serait intégré parce que déjà, j'imagine, il y a des plans d'urgence puis tout ça. Puis j'ai vu qu'il y a une nouvelle loi aussi qui est arrivée récemment, ça, je vous en parlerai ensuite.

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Mais justement, en amont, comment on planifie ça au départ si cette éventualité-là se produit,

dans le fond?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

5 En fait, ce qu'il faut préciser, c'est que la responsabilité première en sécurité civile d'assurer la
sécurité des citoyens sur le territoire appartient à la municipalité. Au niveau de l'organisation régionale
de sécurité civile, on va être appelé à soutenir les municipalités à partir du moment où un événement a
des conséquences majeures et ils ont besoin d'expertise et c'est là qu'on va mettre en place notre
10 organisation régionale avec tous ses experts, que ce soit en environnement, en santé et qui est un peu
la cellule de crise gouvernementale donc pour venir appuyer les municipalités.

Dans la planification, évidemment, il y a la communication du risque. Une entreprise, s'il y a un
gros risque sismique qui risque d'avoir des effets hors site devrait communiquer à la municipalité ce
15 risque-là pour qu'elle puisse bien planifier sa réponse.

Dans les avis, ce qu'on a mentionné à plusieurs reprises, ce qui est très très important, c'est
l'arrimage entre la municipalité et l'entreprise. Sans arrimage, sans concertation entre les plans de
mesures d'urgence, on n'arrivera pas à une réponse efficace de la gestion de l'événement. Donc, ça,
20 c'est un élément incontournable.

Et aussi, ce que je mentionnerais, c'est peut-être de faire des exercices et ça, on en fait avec
certaines entreprises en collaboration avec des municipalités. On en a fait dans d'autres dossiers, entre
autres le pipeline avec la ville de Rouyn-Noranda, avec Energir et d'autres partenaires.

25 Donc, bien planifier pour mieux intervenir, ce que je vous dirais, connaître le risque, bien
l'identifier, la portée du risque, mais aussi de pratiquer parce qu'un plan d'urgence, c'est bien d'en avoir
un sur papier, mais encore faut-il l'exercer, le travailler.

Donc, tout ça se fait en concertation à partir du moment où tout le monde parle, tout le monde
30 travaille ensemble, bien là, on arrive à avoir une réponse efficace. On n'attend pas à la dernière minute,
que ce soit un risque sismique, que ça soit une émanation toxique avec une portée hors site, le nerf de
la guerre, c'est vraiment de travailler ensemble chacun dans son champ de compétence.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 Merci.

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

40 Je pourrais ajouter juste un élément aussi.

Là, on parle de sismicité, mais aussi, on a aussi un procédé qui s'appelle Québec en alerte qui est un moyen complémentaire d'alerter la population, donc complémentaire à ceux qui sont déjà prévus par la municipalité ou par l'entreprise. Et on a des gabarits déjà de prêts, entre autres, avec la Fonderie Horne qui ont été travaillés à l'avance pour accélérer le processus.

5

C'est du travail qu'on fait directement avec les municipalités en fonction des risques majeurs qui pourraient impacter fortement la municipalité, donc ça nous permet d'avoir vraiment un moyen complémentaire pour aviser la population et ça, ça devient très efficace. On a pu le tester aussi durant les feux de forêt pour faire des évacuations rapides, donc on peut regarder à une échelle plus large aussi, donc c'est un moyen qui est très utile et qui fait partie d'une bonne planification en amont.

10

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Merci. Puis bon, comme je vous ai mentionné, vous êtes au courant, il y a une nouvelle loi qui a été adoptée en matière de sécurité civile. Comme le projet, bon, avant qu'il y ait l'exploitation de la mine, c'est quand même dans quelques années, on peut peut-être penser qu'on va être sous ce nouveau régime légal là parce que je sais que la loi est adoptée, je ne sais pas qu'est-ce qui est en vigueur, qu'est-ce qui est applicable, mais j'aurais aimé ça vous entendre un peu parce que là, on parle des schémas de couverture de risque, c'était déjà prévu dans l'ancienne loi, je ne suis pas sûr si ça avait été réalisé.

15

20

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

C'est qu'un schéma de sécurité civile, un schéma de couverture de risque, c'est vraiment en sécurité incendie, donc ça, ce n'est pas encore en vigueur, c'est par voie de règlement, donc le règlement n'est pas encore élaboré.

25

Mais un article, moi, je pense, sur lequel on doit insister au ministère de la Sécurité civile -- de la Sécurité publique, pardon, qui est très intéressant, c'est vraiment l'article 11 de la loi qui vient prévoir une déclaration de risque obligatoire de la part des entreprises aux municipalités. C'est vraiment une demande qui provenait du milieu et notamment des services incendie pour pouvoir intervenir plus efficacement sur le terrain. C'est arrivé à quelques occasions où il était difficile de savoir à quel produit, en quelle quantité, et donc là, dans la nouvelle loi qui a été sanctionnée en mai 2024, on s'est... le gouvernement s'est doté d'un pouvoir réglementaire de pouvoir imposer ça, donc que l'entreprise ait l'obligation de tenir informées les municipalités, donc ça va permettre une meilleure préparation.

30

35

Et actuellement, le règlement est en cours d'élaboration et il va y avoir des consultations évidemment du milieu, ça ne se fait pas en vase clos, et l'adoption est prévue assez rapidement en 2025.

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 Ah, OK. Puis on peut penser que ces nouvelles dispositions-là devraient -- bon, vous ne pouvez pas me dire exactement ce qu'il va y avoir dans le règlement -- mais que ça peut trouver application, par exemple, pour une entreprise comme Glencore ou pour les risques liés à la Fonderie et aussi pour les risques qui peuvent être induits éventuellement par la mine?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

10 Oui, tout à fait, c'est pour des générateurs de risques majeurs.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 C'est bon, merci.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez d'ajouter, de faire une précision sur le plan d'intervention d'urgence de Falco?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25
30 Alors, je voulais simplement dire qu'on a préparé un plan d'intervention de mesures d'urgence ça fait déjà plusieurs années, il n'est pas encore en force, mais il est prêt à être en force. Et on avait déjà contacté la sécurité civile à ce moment-là, on avait parlé avec la Ville de Rouyn-Noranda. On avait aussi, à un certain moment, commencé un petit comité pour l'intervention d'urgence en cas de bris de digue au parc à résidus, on en a parlé, pour essayer de voir comment on pourrait se préparer.

35 Naturellement, ces discussions-là se sont arrêtées, mais elles vont reprendre, mais le plan d'intervention d'urgence, il est disponible et il a été déjà déposé dans la documentation.

40 Et je voudrais rajouter aux propos de madame Guimond que dans l'industrie minière, des exercices d'intervention à toutes sortes de niveaux, l'intervention d'urgence, la sécurité, c'est commun. Ils font aussi, quand il y a des mines souterraines, c'est vraiment une très bonne façon de s'assurer que ça va bien fonctionner, c'est-à-dire de se pratiquer régulièrement puis c'est quelque chose qui est fait très régulièrement aussi.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être après ce tour d'horizon, revenir à la question de base un peu que vous avez formulée.

5 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Je ne l'ai pas oubliée, mais j'aimerais faire un petit commentaire, monsieur le président. Madame Guimond, quand elle disait qu'il n'y avait pas d'expérience au niveau sismique, il y a quand même la mine LaRonde en Abitibi qui en a des problèmes sismiques à l'occasion.

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais il y a plus qu'une mine, madame.

15 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Mais ici, c'est que j'ai été surprise.

LE PRÉSIDENT :

20

De la réponse.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

25

Oui, de la réponse.

LE PRÉSIDENT :

30

Nous aussi.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

35

Mais est-ce qu'il y a eu des études sur LaRonde ou d'autres mines? Parce que c'est une mine qui est quand même assez profonde, la plus profonde je ne sais où, mais est-ce qu'il y a eu des études ou ça va être la première ici à Rouyn?

LE PRÉSIDENT :

40

Je pense que je ne la prendrai pas, celle-là, parce que...

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

OK. Mais ça ne compte pas, là, moi, ça n'a pas répondu. Ça n'a pas répondu à ma question quand...

5

LE PRÉSIDENT :

Non non, absolument.

10

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Oui, mais quand monsieur de la Glencore dit : « Les mesures d'atténuation, on va tout faire pour qu'il n'arrive rien », moi, quand je prends une assurance, je fais tout pour ne pas m'en servir, mais je la prends au cas où. Puis ça n'a pas répondu à ma question, c'est de quelle forme, de quelle manière...

15

LE PRÉSIDENT :

Pour vous...

20

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

... Falco, Horne ou Falco, la société Falco va défrayer les coûts à Glencore Canada? Parce que si je regarde son état financier, pour le moment, ce n'est pas trop bon, parce qu'ils ne sont pas encore en exploitation, on le sait, c'est une mine. Mais de quelle manière ils vont défrayer?

25

LE PRÉSIDENT :

Peut-être répondre directement à la question, madame Cartier, s'il vous plaît.

30

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui, je pense que c'est des lettres de crédit, mais il pourrait y avoir des assurances. Je pense qu'il y a plus qu'un moyen qui est disponible, mais je pourrai retrouver l'extrait dans l'entente si vous voulez, si vous avez besoin de plus de précision. Mais c'est des instruments financiers qui permettraient de...

35

LE PRÉSIDENT :

Peut-être prendre votre information. Et au retour du souper, même si vous n'êtes pas ici, madame...

40

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Ah, je vais être ici.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous entendrez la réponse.

10 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Ma deuxième question...

LE PRÉSIDENT :

15 Non, non non, vous êtes déjà à deux, même que vous avez frisé trois.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

20 Non non, vous en avez posé beaucoup. Moi, c'était les modalités par rapport à la Municipalité. Dans ma première question, il y a eu beaucoup de questions.

LE PRÉSIDENT :

25 Allez-y, madame.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

30 OK, merci. Dans les modalités qui sont prises entre Falco et Glencore, quelles modalités qu'ils ont prises envers les citoyens par rapport à la mine? Parce que pour les...

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

35 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Point final, OK.

40

LE PRÉSIDENT :

Elle est claire, la question, elle est très claire. – Madame Cartier?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Alors, dans les modalités, je dirais que j'aurais deux volets. Ce matin, j'ai précisé d'une part que Falco s'engage à souscrire avant le début de la période de construction une police d'assurance tourisme d'une valeur de 250 millions de dollars par sinistre couvrant spécifiquement les dommages matériels, environnementaux, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile.

10

Mais outre ça, hier, on a expliqué qu'on avait proposé de mettre en place un programme intégrité, résidence, équipements, infrastructures dans lequel on va... qui est en plusieurs volets. Dans le premier volet, c'est de faire un inventaire et des inspections des infrastructures, des résidences, et il y aura avec ça un programme de signalement, de gestion des signalements et de compensation. Donc, il y a des façons de faire, il y a d'autres entreprises qui ont pris des engagements similaires dans des situations qui se ressemblent puis on veut développer ça avec la communauté.

15

Donc, notre engagement, c'est de prendre nos responsabilités, et on a dit hier qu'en cas de doute, parce qu'il y a quelqu'un qui a dit je ne sais pas quoi comme Goliath, là, on comprend...

20

LE PRÉSIDENT :

C'est moi.

25

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

On reconnaît cette situation qui arrive et, en cas de doute, Falco va prendre la responsabilité de dédommager, de compenser en cas de dommages.

30

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, hier, j'avais effectivement utilisé cette image de David contre Goliath pour montrer des fois la limitation dans laquelle se trouve un simple citoyen par rapport à un géant qu'il doit convaincre que ses opérations ont eu un impact sur sa maison.

35

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Monsieur le président, j'ai utilisé dans un mémoire l'image de David et Goliath, je vous comprends.

40

LE PRÉSIDENT :

Bon, décidément, on se rejoint sur un tas de choses.

5 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Oui oui. Mais est-ce que je peux faire une petite question avec... C'est que la mine veut travailler de gré à gré, si je comprends bien, avec la communauté. Et moi, quand je demande les modalités prévues dans l'OLIA, c'est avec la Municipalité, pour que les citoyens aient une couverture avec la Municipalité. Je sais que ça ne se fait pas, mais peut-être que ça pourrait commencer ici. Plutôt que de travailler de gré à gré, que chacun ait à montrer son petit solage puis ses petits problèmes puis ses petits problèmes de santé, mais qu'il y ait une base où est-ce qu'on peut aller à la Municipalité qui, elle, défend. Parce que c'est très lourd de vivre avec un voisin de cette ampleur-là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, ce que vous venez de dire rentre parfaitement bien dans un mémoire, donc c'est plus un mémoire ou un avis qu'une simple question, donc pour le moment, elle a répondu à la deuxième question.

20

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

C'est non, la question, c'est non, c'est gré à gré, OK.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, il n'y en a pas eu de question.

30 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci à vous. J'appelle maintenant monsieur Bertrand Lessard.

M. BERTRAND LESSARD

40

M. BERTRAND LESSARD :

5 Bonjour monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire. Je peux me présenter, moi, c'est Bertrand Lessard, je fais partie de REVIMAT comme madame, le Regroupement
Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue. Je suis à peu près à mon septième BAPE, ça fait que je trouve
ça très amusant d'une fois à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

10 Vous dites que vous trouvez ça amusant de vous voir ou de nous voir?

M. BERTRAND LESSARD :

15 Non, je trouve ça amusant de voir, comme vous disiez tantôt, Goliath, t'sais, ça revient souvent, les mêmes questions, les mêmes ci, les mêmes ça, les mêmes interrogations. Ça veut dire qu'on est intelligent, finalement.

LE PRÉSIDENT :

20 D'accord.

M. BERTRAND LESSARD :

25 Moi, je suis un flûtiste, donc la qualité de l'air me préoccupe beaucoup puis le tuyau avec lequel j'ai gagné ma vie à peu près 50 ans, il a passé beaucoup de CO2, beaucoup d'émotions, il est toujours en forme et tout va bien.

30 Donc, vous avez deviné que je voulais vous parler des tuyaux. Moi, j'aimerais savoir, question 1, la durée de vie moyenne d'un tuyau de pipeline qui va être utilisé à double parois par la minière, sachant qu'il passe des résidus épaissis qui sont très abrasifs -- parce que je connais le pipeline de la Goldex à Val-d'Or qui, présentement, est tout en changement, après 14 ans, il est foutu, ils le rénovent. C'est ça, la durée de vie.

LE PRÉSIDENT :

35 C'est bon. Juste la durée de vie?

M. BERTRAND LESSARD :

40 La durée moyenne estimée d'un bout, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais pas la durée de vie?

5 **M. BERTRAND LESSARD :**

La durabilité du produit.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

M. BERTRAND LESSARD :

15 Parce qu'il peut être corrosionné par le haut et par le bas, t'sais, là.

LE PRÉSIDENT :

20 D'accord. Madame Cartier, est-ce que vous pouvez répondre?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Je n'ai pas la réponse sous la main, mais on va retourner dans la fiche produit du produit qu'on proposait, voir si on a cette information-là dans la fiche technique.

LE PRÉSIDENT :

30 D'accord. Je demanderais à madame Gagnon, est-ce que le ministère possède une liste ou des informations relatives aux différents tuyaux qui peuvent être utilisés et leurs caractéristiques, évidemment?

M^{me} ALYSON GAGNON :

35 Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, nous, nous n'avons pas de caractéristiques ou de demandes spécifiques quant aux tuyaux en termes de matériel qui peut être utilisé. Ce qu'on demande, c'est au promoteur de nous proposer une méthode ou un tuyau qui montre qu'il va respecter l'environnement, finalement, en cas de déversement.

40 Donc là, le promoteur a proposé des doubles parois, a proposé à chaque kilomètre de mettre un réservoir en cas de fuite. Donc, nous, on regarde plutôt quelles mesures d'atténuation le promoteur

prévoit mettre en place en cas de fuite, mais c'est à lui de proposer le type de tuyaux qu'il veut.

LE PRÉSIDENT :

5 Et en général, est-ce que vous n'exigez pas du tout, mettons, qu'il y ait deux possibilités ou trois possibilités et que ça vous permette d'apprécier un peu des trois ou un des deux? Non? Vous demandez juste à l'initiateur de présenter son modèle?

M^{me} ALYSON GAGNON :

10 On demande au promoteur de présenter son modèle, mais il peut être questionné, donc on pourrait remettre en doute ou questionner.

LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. Alors, ce soir, monsieur, je vais demander à madame Cartier de répondre à votre question.

M. BERTRAND LESSARD :

20 Oui. Et ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

25 Tout à fait.

M. BERTRAND LESSARD :

30 En fin de vie, quand ça va être l'aide à mourir, dans la restauration, est-ce que les tuyaux qui sont présentement -- quatre pour les résidus miniers puis un pour l'eau sur 17 kilomètres -- est-ce que ça va être récupéré, enlevé de là ou si ça va rester enfoui en imaginant que sur 17 kilomètres...

LE PRÉSIDENT :

35 Ça va se dégrader.

M. BERTRAND LESSARD :

40 Voilà. Sur 17 kilomètres, ça fait un méchant territoire qu'on ne peut pas réemployer dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Cartier?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

10 Bien oui, je comprends, c'est une bonne question. Effectivement, le plan de fermeture prévoit l'enlèvement. Le plan de fermeture est prévu pour le parc à résidus, le tracé des conduites, le complexe minier et c'est prévu d'enlever, de récupérer et après ça, on nettoie s'il y avait eu besoin, s'il y avait eu un déversement quelconque.

15 Puis ça ne serait pas des résidus, là. Quand je pense dans ma tête, je pense plus à un camion qui est venu là puis qu'il y a une ose d'huile qui a brisé puis qui a contaminé du sol. Et après ça, c'est récupéré, c'est nettoyé, c'est remblayé. Une fois que ça, c'est enlevé, on remblaie puis on revégète puis on refait la superficie en haut pour que l'écoulement reprenne. Ou s'il y a des conduites qui étaient sur un ponceau ou après un pont, bien c'est vraiment tout prévu dans le plan de restauration.

LE PRÉSIDENT :

20 Bien, merci beaucoup.

M. BERTRAND LESSARD :

25 Puis je voulais juste vous dire, en m'en venant tantôt, j'étais avec mon épouse en auto puis il y a un monsieur qui s'appelle Luc Lessard -- ça fait trois Lessard, en passant -- il disait que ça se pouvait que le projet soit doublé, qu'il dure encore 15 ans après la durée de vie de 15 ans. Là, je me suis posé la question, c'est ça, éventuellement, ce pipeline-là, il va être usé, je ne sais pas si ça va être remplacé, ça va être récupéré aussi?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons tenté tout à l'heure de savoir quelle est la durée de vie de ces tuyaux et madame Cartier va venir avec la réponse après le souper.

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

40 J'aurais voulu ajouter que ces conduites-là, en fait, le parc à résidus a une capacité complète. Monsieur Lessard a probablement voulu dire que ce n'est pas la mine, mais probablement que l'usine pourrait rester en surface. Mais le parc à résidus va être plein et donc, on pourrait penser que ce n'est pas au même endroit si on avait à recréer un parc à résidus et que ça ne serait pas les mêmes

conduites qui seraient utilisées. Et ça prendrait probablement un nouveau BAPE.

M. BERTRAND LESSARD :

5 Alors, je vous souhaite bonne conduite, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Bianca Bédard.

10

M^{me} BIANCA BÉDARD

M^{me} BIANCA BÉDARD :

15

Bonjour, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

20

Bonjour, madame.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

25

Bonjour les commissaires, bonjour tous les intervenants. Je souhaiterais revenir sur ma question d'hier qui portait sur le Règlement d'assainissement de l'atmosphère. Ça a été dit hier, ça a été dit ce matin que l'article 197 interdit tout nouveau projet. On ne reviendra pas sur le fait que le promoteur juge que les émissions qui proviennent du site vont être très négligeables.

30

Je voudrais porter à votre attention qu'on a beaucoup parlé des métaux qui vont être émis, mais ce n'est pas seulement les métaux qui sont dans le règlement. Vous avez fait un peu hier un lien avec le chauffage au bois, donc avec les particules fines qui est un problème important à Rouyn-Noranda.

35

En 2023, les trois stations qui ont enregistré le moins bon indice de qualité de l'air au Québec sont toutes situées en Abitibi-Témiscamingue, dont deux, dont la première et la troisième sont à Rouyn-Noranda.

40

La différence entre les deux stations d'échantillonnage porte à croire qu'il y a des émissions très ciblées qui atteignent l'indice de qualité de l'air, fort possiblement de sources industrielles qui sont les principaux responsables de la mauvaise qualité de l'air, bien au-delà du chauffage au bois comme vous avez mentionné.

5 En 2023, il y a eu 111 dépassements de la valeur référence horaire de SO₂, donc de dioxyde de soufre, qui ont été observés à Rouyn-Noranda sur 78 journées. À Rouyn-Noranda, il y a une expression qui existe qu'on dit : « Ça goûte la mine ». Je ne sais pas si vous aurez la chance de vivre ça, mais quand on dit que ça goûte la mine, c'est parce que les concentrations de SO₂ sont tellement importantes que ça devient perceptible dans la bouche.

LE PRÉSIDENT :

10 Je peux vous assurer que le chauffeur de taxi que nous avons pris hier...

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Il vous en a parlé.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Il nous en a parlé et il nous disait qu'il devrait absolument mettre son chandail pour respirer.

20 **M^{me} BIANCA BÉDARD :**

Oui, ça goûte la mine, c'est particulier.

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, on a été rapidement mis au parfum.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

30 La question de la qualité de l'air, elle est très complexe. Moi, je me questionne aussi à l'effet que présentement, dans le cas présent, il y a l'indice de qualité de l'air puis il y a le Règlement de l'assainissement de l'air qui ne concordent pas, donc les analyses sont un peu difficiles. Parce qu'une mauvaise journée de qualité de l'air selon l'indice peut respecter pourtant le critère du Règlement d'assainissement de l'atmosphère.

35 Donc, je réitère un peu ma question de savoir comment c'est possible d'un point de vue légal et réglementaire qu'on puisse envisager d'octroyer le feu vert à un projet industriel, alors que le milieu récepteur connaît déjà des dépassements avec le règlement et que ce serait la ville qui aurait la moins bonne qualité de l'air au Québec?

40

LE PRÉSIDENT :

5 Je vais commencer dans le périphérique, madame Gagnon, si vous permettez. Vous avez dans le RAA des normes qui touchent à la fois des substances dans leur totalité et à la fois des substances sous leur fraction PM10, c'est-à-dire sous une fraction fine.

10 Et vous avez même dans le règlement certaines substances pour lesquelles des formes chimiques spécifiques ont une valeur et vous avez également des valeurs pour une durée maximale de 15 minutes, mais une durée maximale de 24 heures puis je pense, une durée maximale d'un an.

15 Qu'est-ce qui explique que cette variété qui se retrouve, de façon générale, qui se retrouve dans le règlement?

M^{me} ALYSON GAGNON :

20 Alyson Gagnon, MELCCFP. J'aimerais passer la parole à notre expert en ligne, monsieur Vincent Veilleux.

M. VINCENT VEILLEUX :

25 Bonjour, monsieur le président. Vincent Veilleux du ministère de l'Environnement. Bien, en fait, la question est quand même assez large, mais essentiellement, les normes de qualité de l'atmosphère qui sont prévues à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère sont en grande partie déterminées en termes de période d'application ou disons, forme chimique ou fraction granulométrique. C'est essentiellement en lien avec la nature des effets appréhendés au niveau de la santé.

30 Donc, si on a des effets qui peuvent être plus à court terme, on va avoir des valeurs limites qui vont s'appliquer plus sur le court terme. Même chose pour les valeurs qui peuvent être applicables en moyenne annuelle, on va souvent plutôt parler d'effets à long terme.

35 Donc, c'est essentiellement ce qui explique la diversité des périodes d'application. Puis les formes chimiques, c'est un peu la même chose, si certaines formes chimiques sont associées à certains effets qui sont plus limitants, c'est à ce moment-là qu'on va venir le préciser dans les normes.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien. Comment expliquer que vous avez déterminé notamment pour certaines substances une norme relative à la fraction PM10 -- PM10, encore une fois, c'est les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres -- pourquoi ne pas y aller, entre autres, vers les nanoparticules qui font l'objet de très importantes recherches à l'échelle mondiale depuis au moins 15 ans? Et à ma connaissance, je

n'ai trouvé aucune station d'échantillonnage au Québec qui échantillonne les nanoparticules, donc comment l'expliquer, monsieur Veilleux?

M. VINCENT VEILLEUX :

Écoutez, monsieur le président, c'est une bonne question. Je sais que nous avons des stations de mesures des particules ultrafines, donc là, je ne sais pas quelle distinction exactement vous faites avec les nanoparticules, on est dans les mêmes...

LE PRÉSIDENT :

Ultrafine, c'est nanoparticulaire, ultrafines, c'est la même chose, c'est 1 à 100 nanomètres.

M. VINCENT VEILLEUX :

Je pourrais probablement discuter avec mes collègues puis vous revenir avec l'information sur quelle station d'échantillonnage on a des mesures de particules ultrafines, mais je ne sais pas si ça répondrait en partie à votre question, là. Vous demandiez pourquoi on a certaines normes qui sont applicables dans les PM10?

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais au début, j'ai été de façon très générale, je voulais comprendre pourquoi cette grande variété des normes et des critères dans le Règlement de l'assainissement de l'atmosphère, mais je comprends que la réponse que vous m'avez donnée, c'est que tout ceci repose sur les effets potentiels sur la santé, je vous traduis bien?

M. VINCENT VEILLEUX :

Oui, c'est essentiellement ça. S'il y avait des effets qui étaient plus limitants sur d'autres compartiments de l'environnement, la végétation, et caetera, on pourrait le prendre en compte, mais à ma connaissance, ce n'est pas le cas pour les normes qui sont dans le règlement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, monsieur Veilleux.

Je ne sais pas si, madame Bédard, ça répond un peu à la question?

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Pas vraiment, je trouve qu'on fait un peu le tour.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

10 **M^{me} BIANCA BÉDARD :**

Je trouve qu'on tourne toujours un peu autour de la question.

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, alors répétez la question, s'il vous plaît.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

20 Moi, ma compréhension de cet article-là, c'est que si les normes ne sont pas rencontrées, il n'y a aucun projet qui ne peut voir le jour.

LE PRÉSIDENT :

25 C'est ce qui nous a été dit hier.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

30 On est loin des normes qui sont en vigueur, donc pourquoi aujourd'hui, on dépense beaucoup d'énergie pour analyser un projet qui pourrait obtenir éventuellement un feu vert?

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question se pose, comment ça se fait que le dossier a été reçu ou a été jugé recevable?

35 **M^{me} BIANCA BÉDARD :**

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon?

5 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, je pourrais peut-être remettre en contexte. Présentement, dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, on vient tout juste de terminer la période de recevabilité.

10

L'étape de recevabilité, c'est qu'on s'assure en fait que le promoteur a déposé tous les documents qui ont été demandés dans la directive. On peut poser des questions au promoteur, donc ça a été fait; on a envoyé trois séries des questions et commentaires, on a demandé notamment d'apporter des modifications à sa modélisation atmosphérique, on est rendu à la révision 3.

15

Mais l'analyse fine va être faite lors de l'étape qui vient tout juste de débiter, donc l'acceptabilité. Donc, il est trop tôt pour se prononcer si le projet est acceptable ou non à ce moment-ci.

LE PRÉSIDENT :

20

Non, ça, je comprends ça très bien, là, mais on est loin de l'analyse fine quand même quand on parle d'une chose aussi évidente. On conviendra que dans l'étude d'impact, malgré les milliers de pages de l'étude d'impact, on retrouve trois, quatre pages de la firme d'avocats qui vous représentait, je pense, madame -- bien, Falco, qui disait au ministère de l'Environnement pourquoi la logique d'appliquer de façon absolue l'article 197 est inadéquate.

25

Et finalement, j'avais hâte de vous lire pour voir c'était quoi votre réponse, mais finalement, il n'y en a pas eu, vous n'avez pas répondu à la lettre d'avocat. En tout cas, ce n'était pas dans le dossier, peut-être que vous l'avez fait, mais ce n'était pas dans le dossier.

30

Donc, ce n'est pas quelque chose qui va vous surprendre lors de l'examen de l'analyse environnementale, c'est quelque chose qui perdure depuis des années. Alors, c'est quoi la réflexion de votre ministère à cet égard?

35 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Ce que je peux vous dire, c'est que ça va être analysé lors de l'analyse environnementale. Puis ça peut paraître une question qui est simple, mais je pense qu'on l'a vu aujourd'hui, il y a plusieurs choses à prendre en considération; il y a des aspects juridiques, il y a des aspects de mise en application du règlement, il y a des aspects de modélisation qui sont regardés par nos experts.

40

Donc, pour l'instant, on n'est pas arrivé à une conclusion ferme puis on ne peut pas dire si le projet est acceptable ou non.

LE PRÉSIDENT :

5

Merci, madame. – Je ne peux pas aller plus loin, madame.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

10

Super. Est-ce que je peux poser une sous-question justement par rapport à ça?

LE PRÉSIDENT :

15

Une deuxième question.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

20

Ah, OK, je pensais qu'on pouvait aller un petit peu dans une sous-question.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vois l'heure [indiscernable]...

25

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Non, c'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

30

... et l'équipe technique va me couper carrément à 17 h, ils m'ont menacé.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

35

Parfait. Bien, je vais rebondir sur ce que madame Cartier a dit tantôt par rapport au parc à résidus miniers. Le dernier BAPE à ma connaissance pour un projet minier qu'on a vu en région, c'est concernant le projet Canadian Malartic. Donc, à la base, on nous avait proposé un projet X puis quelques années plus tard, on est arrivé avec un deuxième BAPE avec un agrandissement assez majeur du projet.

40

5 Donc, si à la base, le promoteur avait été honnête sur ses intentions réelles, bien les analyses du premier projet auraient été beaucoup plus larges, les impacts cumulatifs considérés auraient été largement supérieurs puis on aurait eu une vraie vision d'ensemble, finalement, de ce qu'aurait eu l'air le projet. Puis il est peut-être possible de penser que l'acceptabilité du projet par la population puis par les ministères aurait été bien différente à ce moment-là.

10 Là, encore aujourd'hui, on est un peu dans l'incertitude, on nous a proposé 15 ans, 2000 mètres, mais là, finalement, aujourd'hui, on a entendu à la radio que ça pourrait être doublé, tout ça. Là, madame Cartier dit : « On a envisagé un parc à résidus qui va correspondre à ce qu'on a aujourd'hui », mais là, déjà, on entend qu'il y a une possibilité d'agrandir.

15 L'étude d'impact, elle est très vague sur la prise en compte des impacts cumulatifs puis là, déjà, je vois des lacunes importantes sur des éléments. Comme, par exemple, je me demande, est-ce que ça serait pertinent de demander des scénarios, par exemple d'ajouter le scénario d'un deuxième parc à résidus miniers et tous les impacts que ça comporterait pour avoir un portrait réel de ce projet-là?

LE PRÉSIDENT :

20 Ce que j'en comprends, je demanderais à madame Cartier de confirmer, il y a déjà deux parcs à résidus qui sont tous les deux situés dans -- c'est ma compréhension -- ils sont situés dans les installations de gestion des matières résiduelles. Un parc qui touche les résidus de concentré de la pyrite puis un parc qui touche les résidus de flottaison de la pyrite.

25 **M^{me} BIANCA BÉDARD :**

Oui, mais qui est prévu pour la durée actuelle.

LE PRÉSIDENT :

30 Prévu pour la durée actuelle.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

35 Mais déjà, le promoteur considère que...

LE PRÉSIDENT :

40 Je vais poser la question.

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Oui, parfait.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Cartier, c'est quoi vos intentions futures? Aujourd'hui, est-ce que vous considérez qu'il y a une perspective beaucoup plus longue que 15 ans qui s'annonce?

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

15 Aujourd'hui, on n'a pas une perspective plus longue que 15 ans. On a fait une étude de faisabilité sur la base des ressources qui avaient été identifiées, des réserves, en fait, des ressources qui sont là sous terre et puis on avait donc un volume qui était identifié de résidus miniers qu'on devait placer, ça faisait partie des critères dans la sélection de sites.

20 Et donc, le parc à résidus, on le sait qu'il est là, il est fait pour, il convient à ce volume-là. On n'a pas l'intention de faire... on ne sait pas en ce moment, mais t'sais, il pourrait arriver des choses, mais en ce moment, on ne le sait pas, on n'a pas du tout ça dans nos plans.

25 On n'a pas fait une étude qui nous permet d'entrevoir un autre parc à résidus. Je ne saurais pas vous dire d'où viendraient les résidus parce que je ne saurais pas où on prendrait le minerai pour traiter. Ce que peut-être monsieur Lessard a dit, je pourrais penser, c'est que peut-être qu'après la fin de la vie de la mine Horne 5, peut-être que l'usine pourrait intéresser des gens puis que quelqu'un d'autre avec une autre mine pourrait vouloir utiliser les installations puis continuer à traiter du minerai, mais c'est tout à fait hypothétique, on n'est pas là du tout, du tout, du tout.

30 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, il n'y a aucune garantie, finalement. Alors, je pense que...

M^{me} BIANCA BÉDARD :

35 Bien, mon commentaire, c'est que souvent, une fois qu'un projet minier est lancé, ce n'est vraiment pas rare que finalement, on développe bien au-delà du gisement qui était prévu, mais les impacts...

LE PRÉSIDENT :

40 Écoutez, je comprends très bien votre intervention puis bien honnêtement, c'est ce genre

d'intervention que je trouve hyper intéressante à présenter dans un mémoire et qui peut faire l'objet d'un échange à ce moment-là soutenu entre les membres de la commission et la personne qui le présenterait parce que je pense que la réflexion dans le cadre d'un échange de cette nature-là pourrait aller beaucoup plus loin.

5

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Oui, parfait.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais actuellement, je pense que je ne peux pas aller plus loin dans les réponses.

15

M^{me} BIANCA BÉDARD :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci à vous, madame.

Monsieur Guillaume Proulx. J'aurai à peu près dix minutes pour chacun des intervenants, je pense qu'on va essayer de se limiter, pas intervenir nous-mêmes trop longtemps.

25

M. GUILLAUME PROULX

M. GUILLAUME PROULX :

30

Bonjour à tous et à toutes, merci de me recevoir aujourd'hui. En fait, bien je suis résident du quartier à 482 mètres du gisement.

LE PRÉSIDENT :

35

Le quartier Notre-Dame?

M. GUILLAUME PROULX :

40

Notre-Dame, oui, le quartier où on se trouve. Puis je suis étudiant à l'Université du Québec. En fait, moi, j'ai plusieurs préoccupations face au projet qui ont été discutées en surface un peu tout à

l'heure, notamment sur les inégalités de richesse, l'appauvrissement de la population qui pourrait ne pas dépendre des activités minières pour ses revenus, la migration de la main-d'oeuvre, la hausse des coûts des biens et des services.

5 Puis parmi mes inquiétudes qu'on a effleurées, en fait, il y a tous les enjeux sur la pression qui est ajoutée sur les services de santé puis les services sociaux qui me préoccupe beaucoup, mais en fait, notamment par la pression qui pourrait être exercée par des nouveaux employés puis leur famille en quantité de personnes sur un système qui est déjà très saturé;

10 Mais aussi tous les services qui sont nécessaires avec un environnement qui vit avec des activités minières telles que les violences sexuelles, les dépendances aux drogues, les maladies professionnelles, et caetera.

15 Ça fait que ma question est quand même simple, je voudrais juste savoir si l'impact du projet Horne 5 sur les services de santé et services sociaux a été évalué?

LE PRÉSIDENT :

20 Je vais passer d'abord la parole à madame Cartier.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Dans le fond, ce que j'allais dire, c'est que Falco a pris en compte, c'est un enjeu qui a été soulevé dans le cadre des enjeux sur les services à la communauté et donc, les soins de santé, on a dans notre plan d'action des actions qui sont proposées pour atténuer les pressions qui pourraient être occasionnées par nos activités et donc, par la venue de nos employés sur le système de santé. On a des propositions, là je peux vous donner des propositions, mais je vais les faire, je vais vous les dire, mais je vais rajouter la même chose...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Non non, la question ne touchait pas quelles sont les propositions, mais est-ce que vous avez tenu compte de ceci?

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, effectivement, ça fait partie des actions que nous avons incluses.

LE PRÉSIDENT :

10

Parfait. Alors là, maintenant, je demande au ministère de la Santé, est-ce que vous considérez que l'initiateur a bien développé cette section-là en ce qui vous concerne?

M. STÉPHANE BESSETTE :

15

Au fond, je reprends un peu ce qui a été dit par le docteur Vergnaud plus tôt. Au fond, docteur Vergnaud dans son commentaire mentionnait qu'il semblait y avoir une lacune à ce niveau-là, mais c'est des choses qui peuvent être aussi développées en partenariat, considérant qu'on possède possiblement des données qui peuvent être intéressantes à l'analyse pour le promoteur.

20

LE PRÉSIDENT :

25

Est-ce que la question du bruit vous interpelle particulièrement puisque la modélisation donne aux centres intégrés des services sociaux des valeurs diurnes et nocturnes qui sont supérieures à la norme sans les mesures de mitigation?

M. STÉPHANE BESSETTE :

30

Bien là, c'est toujours encore la question, on va dire, des valeurs de bruit de fond du milieu ambiant si on dépasse des... À mettons, habituellement, pour un milieu sensible, un hôpital ou un quartier résidentiel, on parle de 40 décibels la nuit en moyenne. Donc, si on dépasse déjà ce niveau-là, habituellement, l'idée, c'est qu'un projet ne va pas ajouter de niveau sonore supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

35

C'est bon, merci beaucoup. – Deuxième question?

M. GUILLAUME PROULX :

40

Oui. Bien, en fait, ma question porte sur les actions, cette fois-ci. Dans le fond, ça fait écho un

peu aux préoccupations sur l'absence d'engagement financier ou de propositions, ça fait que là, j'aimerais les entendre.

5 Depuis hier, on entend beaucoup de promesses, mais on a parlé d'un guide de cohabitation de la part de l'initiateur, ça fait que j'aimerais ça si c'était possible de pouvoir nommer les actions qui seraient prises par l'initiateur puis les chiffres en engagement financier puis que ceux-ci soient conditionnels au projet puis pas seulement comme dit dans un éventuel guide qui pourrait peut-être ne jamais voir le jour.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Cartier?

15 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Si je reformule, dans le fond, vous voulez que je vous dise qu'est-ce que c'est l'enveloppe budgétaire qu'on a prévue ou avoir les idées? Parce que je vais vous répéter la même chose, on a mis des actions, on a des projets.

20 On a pensé, le président est arrivé avec un plan de dire qu'on va faire tant de places en garderie, mais c'est nécessaire puis pour faire un bon budget puis qu'il soit attaché à des actions concrètes et qu'il réponde aux besoins, il faut qu'on regarde le plan dans son ensemble. Je l'ai répété, on va mettre l'apport financier juste pour répondre aux besoins de la communauté, des enjeux qui sont soulevés puis que les solutions soient décidées par la communauté.

25 Je redonne le même exemple, il peut arriver un matin puis me dire qu'on va faire tant de places en garderie, mais si on n'a pas d'éducateurs, d'éducatrices en petite enfance, ce n'est pas la bonne solution. Ça fait que c'est facile de notre bureau de faire un budget puis de mettre des actions, mais je pense qu'il faut absolument qu'on fasse ça avec la communauté.

30 Je ne suis pas en mesure, monsieur, puis j'aimerais ça être rendue là, mais je ne suis pas rendue au moment où je peux vous dire tant de places en garderie puis tant de logements sociaux.

35 Puis je vais revenir à votre propos, si vous me permettez, à votre propos sur les iniquités, je pense que c'est comme ça que vous avez commencé. T'sais, c'est quelque chose qui nous préoccupe, nous reconnaissons qu'un projet comme le nôtre, il y a toujours une franche de la communauté qui ne bénéficie pas autant que l'autre des bénéfices puis des retombées du projet.

40 Et justement, au lieu de se dire qu'on va construire des logements pour nos employés, on se dit qu'on pense que nos employés vont peut-être être capables de louer les logements qui sont disponibles sur la rue Perreault et qu'on va plutôt mettre du budget pour construire avec le gouvernement, avec la

municipalité, en partenariat, je vais dire, des logements qui sont plus des logements sociaux ou des logements abordables.

5 Puis à ce moment-ci, on n'est pas capable de dire est-ce que c'est les logements sociaux, est-ce que c'est les logements abordables, comment on va faire ça, mais on a cette réflexion-là. On est tout à fait au fait puis conscient des inégalités qui peuvent se répercuter dans la communauté par l'arrivée d'un gros projet.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. GUILLAUME PROULX :

15 Bien, on n'a pas répondu à savoir qu'est-ce que contient le guide de cohabitation, par contre, je ne sais pas, c'est-tu un projet éventuel ou c'est là, ça existe?

LE PRÉSIDENT :

20 Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Je vais donner la parole à monsieur Duclos.

M. MARTIN DUCLOS :

30 En fait, c'est une bonne question. Qu'est-ce qu'il contient, bien pour le moment, c'est un projet. Je pense qu'on l'a abordé brièvement hier...

LE PRÉSIDENT :

35 Bien, c'est ça que je voulais vous dire. Je sais qu'il commence à y avoir des questions -- non non, ce n'est pas du tout un reproche -- je sais qu'il y a des questions, je le vois, à l'évidence, qui sont reprises des fois volontairement, des fois involontairement parce que la personne n'a pas assisté à toutes les séances, donc je vous demande d'avoir la courtoisie de revenir avec la même réponse complète que vous avez déjà transmise.

40

M. MARTIN DUCLOS :

5 Excellent, c'est ce que je m'apprêtais à faire. En fait, le guide de cohabitation, notre volonté, c'est de l'écrire en collaboration avec les citoyens, avec les gens justement qui vont vivre avec ce guide de cohabitation là, qu'est-ce qu'on va mettre à l'intérieur de ce guide de cohabitation là.

10 La prémisses, bien entendu, comme j'expliquais, c'est d'abord de proposer des inspections, définir les quartiers qui pourraient être impactés, proposer des inspections de résidences volontaires de la part des résidents.

15 Le rapport serait fait par un expert externe, pas par le promoteur, par un expert externe. La conclusion du rapport serait partagée avec les résidents de façon confidentielle, c'est-à-dire que ça ne serait pas publié, donc ça serait vraiment un rapport que le promoteur Falco aurait et que bien entendu, le résident aurait. Ça, c'est la prémisses.

20 Ensuite de ça, le guide de cohabitation, lui, dicterait les procédures et les façons de faire, le cas échéant, où il y aurait eu un impact potentiel sur une résidence et nous permettrait à ce moment-là de définir la compensation nécessaire en cas de dommages associés potentiellement au projet.

25 Et comme madame Cartier disait un petit peu plus tôt aujourd'hui, en cas de doute, s'il n'y a pas une définition claire, il n'y a pas une évaluation qui démontre clairement qu'il y a un dommage qui est provoqué par la compagnie, bien nous, ce qu'on s'est engagé à faire, c'est de prendre notre responsabilité et de compenser directement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Duclos.

30 Madame Gagnon, ça, c'est un aspect qui pourrait être éventuellement intégré dans une éventuelle autorisation?

M^{me} ALYSON GAGNON :

35 Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, oui, tous les documents qui sont déposés dans le cadre de la procédure sont pris en compte. C'est toutes des choses qui sont mises dans la balance, donc c'est considéré comme une mesure d'atténuation, en fait, puis ça va être considéré dans l'avis.

LE PRÉSIDENT :

40 Donc, vous pouvez l'exiger?

M^{me} ALYSON GAGNON :

Oui, ça pourrait être exigé s'il est considéré que c'est nécessaire pour rendre le projet acceptable, on sait que c'est une préoccupation des citoyens puis notamment, on demande au promoteur de
5 montrer que son projet s'intègre bien au milieu.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. – Merci, monsieur.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Est-ce que je pourrais ajouter, il me semble que peut-être que ça serait intéressant qu'on présente notre plan d'action et de suivi sur les enjeux sociaux puis en fait, on pourrait vous faire une capsule, si ce n'est pas maintenant, on pourrait le planifier.

LE PRÉSIDENT :

Pas maintenant.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait le prendre en note peut-être pour ce soir. Merci, madame Cartier. J'appelle maintenant Yohan Jalouzot.

M. YOHAN JALOUZOT

M. YOHAN JALOUZOT :

5 Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires bonjour, bonjour à toutes les personnes dans la salle. Donc, je me présente, Yohan Jalouzot, je suis coordonnateur de projet en environnement avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue. Donc, pour rappel, les OBV, nous, on travaille à favoriser une gestion intégrée et durable de nos ressources en eau. Je suis biologiste de formation, j'ai une maîtrise en science de l'environnement et j'ai travaillé sur plusieurs projets en gestion des eaux pluviales.

10 Ma première demande d'informations, elle concerne l'annexe 8C du document PR3.2, soit l'estimation de la capacité en eau fraîche du lac Rouyn. D'après les données qu'il y a sur ce document, sur les 15 ans, en fait, ce serait un peu plus de 34 milliards de mètres cubes d'eau qui vont être nécessaires à Ressources Falco pour développer leur projet. Et sur les plans qu'on a vus à maintes reprises, on voit souvent les conduites qui mènent jusqu'au lac Rouyn et des bassins de rétention
15 d'eaux pluviales directement sur le site du parc à résidus miniers qui va être construit.

LE PRÉSIDENT :

20 Vous parlez du maximum?

M. YOHAN JALOUZOT :

25 Du maximum, oui. La capacité de pompage dans le lac Rouyn a été déterminée au maximum à 72 mètres cubes par heure afin de respecter, en fait, le règlement sur les habitats fauniques et ne pas réduire le débit à la sortie de plus de 15 %.

30 Pour la première phase d'exploitation, il y a 187 mètres cubes par heure qui vont être nécessaires pour le projet de Ressources Falco, donc il y a 115 mètres cubes par heure qui sont manquants. De là, il y a plusieurs options ou une combinaison d'options, en fait, qui sont envisagées par Ressources Falco. La première des options, ça serait de prendre l'eau qui est stockée dans l'ancienne mine Quémont qui d'après les chiffres, donc cette quantité d'eau est insuffisante pour combler le manque juste pour la phase de début d'exploitation.

35 La deuxième option, ça serait d'utiliser l'eau du bassin Nord. Donc, il est très bien stipulé, en fait, que ce prélèvement-là serait limité parce que le bassin versant n'est pas assez grand et que ça prendrait une entente avec une tierce partie. La tierce partie, je suppose que c'est soit la Fonderie, soit le ministère, mais c'est un peu flou parce que le statut du bassin Nord, on ne sait pas trop si c'est un lac, un bassin de polissage, qu'est-ce qui en est réellement avec ça.

40 La troisième option, ça serait de puiser dans le ruisseau Dallaire, donc on s'entend que c'est

encore plus limité, c'est très clairement marqué dans ce document-là.

5 Et la quatrième option, ça serait de puiser dans le lac Routhier. Donc, il y a la Kinojévis qui se jette dans le lac Routhier, il est situé en aval, en fait, du lac Rouyn.

10 Pour les phases d'exploitation, ça va être 270 mètres cubes par heure qui vont être nécessaires au projet, donc il y a 198 mètres cubes par heure qui sont manquants. De là, je peux lire dans ce document, en fait, que l'eau du lac Rouyn sera suffisante puisque ça va être l'eau de contact. Donc, on parle des eaux de pluie qui tombent sur la surface du parc à résidus miniers qui vont être stockées dans des bassins. Donc, ça serait seulement, en fait, ces eaux-là, les eaux de pluie qui vont être dans les bassins qui permettraient d'utiliser juste le lac Rouyn.

15 Ce qui m'amène à ma question, en fait, je me demande, bien il est marqué dans le document, en fait, que ces options ou la combinaison de ces options est actuellement à l'étude, je me demande quand est-ce qu'on va avoir accès à ces documents-là?

20 Il me semble que 34 milliards de mètres cubes d'eau sur 15 ans, c'est quand même non négligeable, j'aimerais qu'on puisse avoir accès à ces données-là qui nous disent quelles options vont être choisies. On parle de construire des digues qui ne sont pas présentes dans les plans -- pas des digues, mais des conduites, j'aimerais avoir ces informations-là et savoir quand est-ce que ça va être disponible.

25 Donc, ça, c'est pour la phase de début d'exploitation. Et pour la phase d'exploitation, j'aimerais savoir comment le promoteur est capable d'assurer que les 198 mètres cube par heure manquants vont être assurés, en fait, par les bassins de rétention qui sont à même le site? Moi, j'ai du mal à prévenir la pluie dans un délai très court, sur 15 ans, j'aimerais savoir comment c'est envisageable.

LE PRÉSIDENT :

30 Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 En fait, j'ai écouté tout ce que vous avez dit, mais je suis désolée, je pense que le bilan d'eau a été mis à jour et que les chiffres que vous avez avancés ne sont pas les bons chiffres. Parce que je peux vous dire qu'aujourd'hui, le maximum, c'est 72 mètres cubes à l'heure et c'est venu après une optimisation du bilan d'eau puis de l'utilisation des eaux.

40 Donc, tous ces chiffres-là étaient présents avant et là, on recherche qu'est-ce que c'est le numéro du document qui représente le bilan d'eau révisé dans lequel vous allez trouver toutes les sources qui

entrent dans l'usine avec le débit pour chacune des sources.

5 C'est le complément 53, donc je ne sais pas le numéro de PR, mais c'est ce qu'on appellerait les compléments. Ce n'est pas ni la deuxième série de questions du ministère ni la troisième, ça a été déposé en 2022 entre les deux.

LE PRÉSIDENT :

10 Si vous avez des difficultés à retracer, vous pouvez aller voir les analystes, ils vont vous aider.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 Est-ce que vous voudriez qu'on cédule un moment pour présenter le bilan d'eau?

LE PRÉSIDENT :

20 Non, ce n'est pas nécessaire, madame. Par contre, un des chiffres que vous avez indiqué, effectivement, le 72 mètres cubes par heure, c'est bel et bien celui-ci et ça, c'est le maximum aussi. Je pense que la valeur moyenne, c'est autour de 22 mètres cubes par heure, vous me corrigerez.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Exactement, c'est 22 mètres cubes à l'heure. Et je devrais rajouter, si vous me permettez, que dans le fond, les options que vous avez montré, que vous avez énoncées, le réservoir Quémont, il est toujours utile, mais le ruisseau Dallaire et le lac Routhier, c'est des options qui ont été éliminées il y a très longtemps déjà dans nos propositions.

LE PRÉSIDENT :

30 Mais je vous comprends très bien, monsieur, nous aussi, on était pris avec beaucoup de documents puis des documents qui corrigent les anciens documents puis un troisième document qui corrige les deux premiers documents, donc je comprends un peu votre sentiment.

M. YOHAN JALOUZOT :

35 Est-ce que je peux poser une sous-question à cette question?

LE PRÉSIDENT :

40 Une deuxième question.

M. YOHAN JALOUZOT :

Directement la deuxième?

5 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

10 **M. YOHAN JALOUZOT :**

10

OK. Ma deuxième question concerne l'annexe 19, soit le bilan consolidé des estimations des émissions de gaz à effet de serre. Dans un contexte, en fait, de changement climatique, je me demande comment les 38.7 kilotonnes de CO2 équivalents juste pour les activités de construction -- donc qui ne considèrent pas la production de chaque équipement qui va être amené pour construire l'usine ni le transport de ces équipements, donc ce n'est pas réellement une analyse de cycle de vie complète -- comment les 38.7 kilotonnes de CO2 équivalents par année, donc un peu plus de 580 kilotonnes de CO2 pour 15 ans pour les phases d'exploitation et les 11 kilotonnes de CO2 pour la fermeture, en fait, dans un contexte de changement climatique puis pour les générations actuelles, mais surtout celles futures, je me demande si le promoteur a proposé, en fait, un plan de compensation de toutes ces émissions de gaz à effet de serre et si c'est le cas, est-ce que vous pourriez avoir un engagement pour que ces compensations restent en Abitibi-Témiscamingue?

15

20

LE PRÉSIDENT :

25

Tout d'abord, madame Gagnon, est-ce que lorsqu'un initiateur dépose son dossier avec une quantification des émissions de gaz à effet de serre, est-ce que vous exigez de lui de vous présenter des mesures de compensation?

M^{me} ALYSON GAGNON :

30

Alyson Gagnon, MELCCFP. Donc, ce qu'on demande dans la directive, c'est que le promoteur nous présente les gaz à effet de serre du projet. Donc, il a été mentionné dans la question si c'était sous une analyse de cycle de vie, mais les limites établies par le ministère, c'est le projet.

35

Pour ce qui est de l'élément -- pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît? Vous aviez un autre élément?

LE PRÉSIDENT :

40

Oui oui, tout à fait. Est-ce qu'à ce moment-là, vous demandez quand même à l'initiateur de vous

proposer des moyens de compensation?

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 On demande à l'initiateur de proposer des mesures d'atténuation puis s'il est jugé nécessaire, on pourrait demander des mesures de compensation. Mais en général, on va regarder si le projet est assujéti au marché du carbone puis c'est cet outil-là qui va gérer les gaz à effet de serre au Québec.

LE PRÉSIDENT :

10 On sait quand même que le gouvernement a des objectifs assez ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre, objectifs ambitieux qu'il ne réussit pas à atteindre, d'ailleurs. Comment vous examinez ces dossiers qui appellent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans un contexte politique qui demande un effort collectif pour baisser les émissions de gaz à effet de serre?

15 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Très bonne question. J'ai un expert en ligne, j'aimerais lui passer la parole, monsieur Sergio Cassanaz.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

25 **M. SERGIO CASSANAZ :**

Oui bonjour, monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très très bien, merci. Allez-y, je vous en prie.

35 **M. SERGIO CASSANAZ :**

Bon, donc la première chose qu'on doit dire, c'est qu'on n'a pas fini l'analyse du projet et donc, il est possible qu'on demande des mesures d'atténuation.

40 Tel qu'il a été mentionné par ma collègue Alyson Gagnon, d'abord, on demande en premier des mesures d'atténuation des émissions d'EGS plutôt que des mesures de compensation parce qu'ils sont plus efficaces. C'est plus efficace de réduire les émissions d'EGS que de compenser ces émissions à

partir des résolutions que d'autres projets pourraient amener. Par exemple, les cas les plus gros, c'est la plantation d'arbres. Ce n'est pas vrai que ça va compenser de façon efficace, ce n'est pas toujours assuré qu'il va compenser de façon efficace les émissions d'EGS du premier projet. Et c'est pour ça que nous estimons que c'est mieux de demander des mesures d'atténuation des émissions d'EGS.

5

Et donc, en fonction des émissions des projets qui sont considérés ne sont pas faits sur l'analyse de cycle de vie, donc on va conseiller principalement les émissions directes, indirectes aussi, mais qui sont de la responsabilité du promoteur du projet.

10

Les émissions par exemple de la construction de la machinerie ne sont pas considérées. Dans le monde actuel, le ministère ne prend pas en compte, par exemple, toutes les émissions en amont et en aval du projet, donc [*indiscernable*] principalement au périmètre des activités du projet.

15

Dans ce cas, on considère évidemment toutes les émissions des constructions, donc dans la phase de construction du projet et dans la phase d'exploitation, évidemment, et dans la fin de vie ou fermeture du projet.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question et sinon, je suis prêt à...

20

LE PRÉSIDENT :

Non non, ça va, vous avez répondu plus largement. Mais avant de passer la question à mon collègue, monsieur Lessard, j'aimerais demander juste à madame Cartier quelles sont les mesures de mitigation et de compensation auxquelles vous avez pensé, que vous suggérez, en fait?

25

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30

Bien, j'aurais deux, trois points à ajouter. Effectivement, une des choses importantes qui est sans le bilan, c'est qu'à la partie exploitation, on a pris une mesure de précaution; on a laissé le chauffage de la mine au gaz naturel tant qu'on n'aurait pas notre bloc d'électricité confirmé. Donc, notre bilan de gaz à effet de serre tient compte qu'on va chauffer la mine avec du gaz naturel, c'est un bloc important de nos émissions.

35

Puis monsieur Jalouzot nous avait déjà suggéré, alors on a débuté une analyse de cycle de vie comme il nous avait proposés pour la période de construction et puis bien entendu, on a des mesures de réduction qui sont envisagées, mais notamment l'utilisation de plus en plus d'équipements électriques parce que plus le temps passe, plus les équipements deviennent disponibles parce que souvent, c'était des modèles qui n'étaient pas disponibles. Donc, je l'ai dit, l'électrification du chauffage de la mine puis on a des programmes d'optimisation de l'efficacité énergétique.

40

5 Mais quant à la compensation, bien on n'est pas assujéti, mais c'est quand même quelque chose qu'on pourrait discuter, on est ouvert à la discussion avec les organismes de région, je pense que vous avez une très bonne idée, s'il y avait une compensation, il faut que ça reste en Abitibi, il faut que ça reste dans la région proche puis on serait tout à fait d'accord pour en discuter puis aller dans cette avenue.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. Merci, madame Cartier. – Monsieur Lessard?

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 Oui, ma question serait pour le ministère de l'Environnement. Dans le fond, juste pour répondre à la question de monsieur aussi sur l'exigence des mesures de compensation pour l'émission de gaz à effet de serre, je fais un parallèle avec le régime pour les milieux humides. Vous connaissez la séquence; éviter, minimiser, compenser.

20 Donc, je comprends les explications qu'on a eues à l'effet que bon, ce qui est le plus efficace, c'est d'atténuer le plus possible, donc minimiser dans le fond les émissions, mais est-ce que c'est possible ensuite si on applique la même logique pour le résiduel d'émission qu'il reste justement qu'il y ait des mesures de compensation qui soient exigées, est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable justement?

25 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, MELCCFP. Oui, effectivement, dans le cadre de la procédure, tout peut être envisageable comme engagement ou conditions demandés à l'initiateur, mais ça va être vraiment l'analyse qui va nous révéler si ce genre de mesures là est nécessaire, mais ça pourrait être demandé.

30 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Mais donc, je comprends qu'il y a un engagement, il y a une ouverture du côté de l'initiateur. C'est bien, merci.

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Monsieur le président, j'ai le numéro du document pour monsieur Jalouzot.

40

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Alors, c'est le PR5.14. Je suis vraiment désolée de cette confusion.

LE PRÉSIDENT :

10

Ça va, merci. Je demande enfin maître Rodrigue Turgeon s'il est dans la salle, merci.

Maître Turgeon, il vous reste une minute. Non non.

15

M. RODRIGUE TURGEON

M. RODRIGUE TURGEON :

20

J'ai travaillé fort sur la concision de ma question.

LE PRÉSIDENT :

25

J'apprécie.

M. RODRIGUE TURGEON :

30

Bonjour, monsieur le président et les commissaires Lessard et Meloche. J'aimerais revenir sur les dangers liés à la sismicité induite, vous avez touché le sujet plus tôt.

35

Le ministère de la Sécurité publique a dit aujourd'hui plus tôt l'importance de bien connaître le risque, de bien l'identifier. Cependant, à notre compréhension, personne au MSP ni au ministère de l'Environnement -- d'ailleurs, il n'y a rien dans la Directive 019 concernant la prévention de la sismicité induite par les activités minières -- ni au ministère de la Santé ni à la ville, personne ne semble être en mesure de bien connaître le sujet, ni du côté de l'initiateur, ni du côté de Glencore à ce jour, selon ce qu'on a entendu.

40

Le fait que l'audience se déroule aujourd'hui sans qu'on ait la connaissance de cette situation, selon ma compréhension, il apparaît manifeste qu'il y a une lacune importante dans la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement pour expliquer que ces éléments-là ne soient

pas étudiés avant que le ministère de l'Environnement se prononce sur la recevabilité du projet.

5 Nous nous préoccupons concernant la composition des matériaux qui remplissent les galeries souterraines de la mine Horne. Donc, comme on sait, le gisement Horne 5 est situé sous la mine Horne qui a été remplie en partie par des vieux matériaux, des matériaux pour remplir ces galeries-là. Quel est l'état de ces matériaux, en quelle année ils ont été disposés dans les galeries souterraines, est-ce que ça avait été conçu pour résister à des séismes induits de magnitude de 3.5 jusqu'à 4.5 peut-être même sur l'échelle de Richter, surtout si le gisement est exploité plus profondément advenant un éventuel agrandissement.

10 Puis la même interrogation s'applique aux piliers de surface qui sont situés tout autour de la ville dans d'autres anciennes mines parce qu'il n'y a pas juste la mine Horne que... on le sait, il y a du vide créé tout le tour de la ville.

15 Et la littérature, notamment Golder en 2017 -- on pourra aussi fournir l'étude -- documentait qu'il y avait plusieurs de ces piliers qui nécessitaient un suivi géotechnique à cause de leur stabilité possiblement précaire. Un exemple, 5 février 2013, ici à Rouyn-Noranda, il y a eu un affaissement de quatre mètres dans un diamètre de huit mètres au parc Mouska dans la ville de Rouyn-Noranda.

20 Bref, est-ce que l'état des piliers de soutènement et des conteneurs d'acide sulfurique qu'on a vus ce matin notamment et autres installations de Glencore, est-ce qu'ils sont conçus de manière à prévenir les risques, les dangers d'effondrement de ces galeries sous l'usine d'acide sulfurique et des piliers en lien avec les activités de sismicité induite?

25 Là, vous me voyez venir un peu autour de...

LE PRÉSIDENT :

30 Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir résumé votre question.

M. RODRIGUE TURGEON :

35 Oui, mais comparativement à certaines personnes devant moi, c'est quand même un effort louable.

LE PRÉSIDENT :

40 J'avoue, j'avoue, reste quand même. Écoutez, tout d'abord, je veux juste être sûr, je pense qu'il y a deux directives 019. Celle du MELCCFP n'a rien à voir avec la sismicité.

M. RODRIGUE TURGEON :

Non, je parlais de celle sur l'industrie minière du ministère de l'Environnement qui date de 2012, je crois.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. L'autre chose, c'est effectivement, je pense que c'est Golder effectivement qui a travaillé sur la sismicité, c'est probablement une de vos références peut-être même de vos experts, mais il a identifié de mémoire 48 piliers dans des galeries actuelles et il soulevait un certain questionnement sur leur éventuelle solidité. Je pense que vous vous êtes engagé à vous assurer de faire les tests nécessaires pour vous assurer que ces piliers-là seraient solides, pourriez-vous nous dire où est-ce que ça en est à l'heure actuelle?

10

15

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Bien, en fait, je vais répondre rapidement, je ne suis pas certaine que c'est 48, mais là où on est rendu aujourd'hui puis je l'ai dans une des réponses en décembre 2023, j'ai montré -- en fait, l'étude a avancé, ils ont fait des investigations et les experts ont identifié une série de chantiers qui avaient un potentiel pour être influencés au moment du dénoyage ou par les activités minières.

20

Et donc, on a une liste de chantiers qui ont été identifiés potentiellement, on connaît l'état de ces chantiers-là, vous le verrez dans les documents qui ont été déposés et il y a déjà de l'instrumentation qui a commencé à être installée et en fait, il y en a beaucoup qui a été installée dans les ouvertures pour aller voir s'il y a des mouvements un jour du déplacement de matériaux ou de l'eau.

25

Donc, on est en train de préparer un suivi, un programme de suivi d'instrumentation, il est déjà avancé. Et j'en ai parlé un peu plus tôt, ces programmes de suivi là sont accompagnés d'un système -- en anglais, ça s'appelle *Tarp* -- d'alarme précoce qui nous permettrait d'intervenir en amont s'il y avait un mouvement.

30

Est-ce que vous voulez que je vous retrouve l'annexe du document de décembre 2023 où j'ai présenté une carte?

35

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui, d'accord.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Et je corrige, c'est 45 piliers. Pendant que vous cherchez, madame Cartier, madame Guimont, est-ce que la sismicité pourrait avoir également un impact sur le tassement de sol? On sait que le dénoyage, forcément, va avoir un impact potentiel sur le tassement de sol, mais est-ce que la sismicité l'a aussi?

10

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Écoutez, je ne détiens pas cette expertise-là, malheureusement.

15

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

20

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Je n'ai pas de spécialiste non plus à la direction pour répondre à cette question.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci. Puis le ministère de l'Environnement, est-ce que le tassement de sol pourrait découler des effets sismiques?

30

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, MELCCFP. Je ne suis pas en mesure de vous répondre non plus. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que [*Coupure de son - difficultés techniques*].

35

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas jugé bon d'aller demander l'avis d'un expert?

40

M^{me} ALYSON GAGNON :

Étant donné qu'on était en période de recevabilité, non, pas pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. – Docteur Chaize, est-ce que vous avez, vous, mené un questionnement sur la sismicité qui pourrait nous éclairer?

5

M. ÉRIC CHAIZE :

Bien sûr, monsieur le président.

10

LE PRÉSIDENT :

J'en suis ravi, allez-y.

15

M. ÉRIC CHAIZE :

Parfait. Ça me fait vraiment plaisir d'embarquer dans le sujet un petit peu. En réponse à monsieur Turgeon, la santé publique, même si ce n'est absolument pas son mandat normal, les tremblements de terre, ce n'est pas notre pain et notre beurre, nous, c'est l'eau, les sols, l'air, et le sol, ça ne bouge pas habituellement. Mais la mine LaRonde nous a un petit peu éveillé le 24 juin comme tout le monde, boom, tiens, ça bouge.

20

Alors, on avait des préoccupations en termes... on ne s'est pas dit que Rouyn aller sombrer sous terre, mais on avait une préoccupation particulière simplement pour notre centre de radiothérapie et notre hôpital. Parce que si le centre de radiothérapie ne fonctionne plus, nos patients ne sont plus irradiés, ce n'est pas bon pour les docteurs et les patients puis l'hôpital, bien je n'ai pas besoin de vous dire qu'on veut que ça fonctionne. C'est une préoccupation quand même légitime pour notre santé publique qui s'occupe de promouvoir, protéger, surveiller et faire la prévention pour la santé de la population.

25

Donc, si je vais résumer un petit peu la démarche que nous avons entreprise, ça a commencé comme pas mal assez tôt, le 9 juillet. Je me suis embarqué dans le dossier pour probablement mes anciens amours en biophysique et j'ai contacté le directeur de la santé du service technique de l'hôpital en lui demandant : «Bon, bien avez-vous fait des études sur la vibration, la sismicité? ». Et ils ont été très aimables et effectivement, des études avaient été faites parce que quand ils ont construit le centre de radiothérapie, ils avaient demandé à une entreprise experte en sismicité de vérifier est-ce que construire le centre de radiothérapie n'allait pas briser l'hôpital. Très bien fait, non, il n'y avait aucun problème.

30

35

Il m'a rapidement référé le 10 juillet -- on est assez rapide, il faut procéder -- au directeur... enfin, à la personne-ressource dans la Société québécoise des infrastructures, monsieur Taschereau, aimable

40

monsieur qui m'a envoyé directement à l'étude qui avait été demandée à SNC-Lavalin en août 2019.

5 Et SNC-Lavalin, la SQI avait été très brillante et très proactive en leur demandant : « Bon, bien écoutez, il y a un projet qui s'en vient, est-ce que ce projet-là qui va générer des vibrations prévues de 5 millimètres secondes à moins de 15 hertz allait pouvoir peut-être être dangereux pour le centre de radiothérapie et l'hôpital? ». Et SNC-Lavalin a fait l'étude et vérifié et ils avaient conclu que non, le 5 millimètres secondes, ce n'est pas grave, la vie est belle. Donc, on aurait pu dire à ce moment-là qu'il n'y a aucun problème.

10 Le 17 juillet, à l'initiative de Falco, nous avons participé à un atelier sur les vibrations tout à fait formidable puis à cette occasion-là, bien j'ai discuté longuement avec l'ingénieur acoustique et j'ai eu l'occasion de rencontrer monsieur Duclos et je lui ai posé la question. On va dire qu'on tient toujours le même morceau, ça a pété à LaRonde, pourquoi pas à Rouyn parce que c'est quand même des mines qui se ressemblent pas mal, c'est le même territoire, ce sont des mines en profondeur, c'est des mines
15 d'or. Bon, 1 plus 1 égal peut-être 2, mais c'est un questionnement, toute science commence par une question.

20 Monsieur Duclos a été très aimable, il dit : « Bien oui, monsieur, nous avons fait l'étude », « Ah, bravo », « puis c'est rassurant puis il n'y a pas de problème ». Nous, en santé publique, tout ce qu'on veut, c'est être rassuré.

25 Et madame Cartier a été aussi aimable et m'a envoyé l'étude puis c'est l'étude d'Andrieu que tout le monde dans la salle devrait avoir lue. Non, en tout cas, je vous encourage à le lire, c'est très beau comme document, très bien fait.

30 Moi, je ne suis pas sismologue, il n'y a aucun sismologue dans la salle et c'est malheureux parce que l'étude d'Andrieu, on n'a pas besoin d'être un sismologue pour comprendre qu'il y a des petites préoccupations. Je me suis permis de mentionner certains petits -- pour les gens qui ne l'ont pas lue, là, certaines conclusions. Puis c'est écrit en anglais et en français, l'étude est en anglais, mais les conclusions sont en français.

LE PRÉSIDENT :

35 Écoutez, à l'heure où on est rendu, peut-être juste une synthèse.

M. ÉRIC CHAIZE :

40 Synthèse. Bien, en gros, il y a plusieurs endroits où ils prévoient ce qu'on appelle des *hot bursts*, c'est-à-dire des brisures de plafond, une activation d'une faille, la faille andésite. Parce que la mine qui va être creusée, elle va chatouiller la queue du dragon, j'appelle ça comme ça.

Une faille sismique, c'est un endroit que vous ne voulez pas toucher dans la vie. Tous les gros événements sismiques qui se produisent sur la planète puis il y a des endroits où ça a pété solide -- en Hollande -- puis on a beaucoup travaillé le dossier. Puis à Balle, hein, c'est votre siège social à Balle?

5 **M. DANNY TREMBLAY :**

Baar.

10 **M. ÉRIC CHAIZE :**

Baar, ah, ce n'est pas Balle. Il y a eu des gros événements, mais des gros événements genre des 3.2, ce n'est pas très gros pour du Richter, mais pour de la sismicité induite, c'est énorme et il y a eu des dégâts considérables qui ont été faits dans ces deux endroits-là. On parle de beaucoup beaucoup de dégâts, des milliers de maisons détruites, des gros... en tout cas, on ne veut pas que ça arrive ici. Et tout ça, ça a été très bien colligé, c'est disponible n'importe où sur littérature scientifique.

15 Et ça, ça nous a amenés à poser la question, est-il possible que? Puis l'étude dit : « Écoutez, à un certain moment, à 1 745 mètres, il va y avoir une secousse 3.5 MW avec un déplacement au sol de 70 millimètres seconde en PPV. Ça, c'est gros, ça.

20 Donc, sans être un sismologue, on lit les études d'Andrieu qui dit que bon, c'est sûr, nous, on fait une mobilisation numérique, ce n'est pas la vraie vie, mais la vraie vie, on ne peut pas le savoir tant qu'on n'a pas creusé. Parce que les modélisations numériques genre Flac3D qui a été utilisé, c'est habituellement fait par une entreprise en géotechnie, génie minier et sismologie quand des mines ont eu des problèmes et eux, ils vont là-bas, ils font des creusages et ils évaluent la qualité de la roche et ils mettent ça dans le modèle et le modèle dit : « Ah, bien là, maintenant, vous allez à droite plutôt qu'à gauche, puis vous faites ci, vous faites ça » pour éviter que ça pète de nouveau.

25
30 Donc, malgré toutes ces limitations, Andrieu a prévu des gros problèmes et nous, on a posé la question aux gens qui, chez nous, étaient compétents, il n'y en a pas.

35 Alors, je suis retourné à la Société québécoise des infrastructures et j'ai adressé aussi le questionnement au ministère de l'Environnement. On attend toujours des réponses. Le SQI a dit clairement : « Non, nous, on ne connaît pas ça » puis l'environnement, bien je pense que madame a été très claire, ils n'ont pas l'expertise et ils vont probablement l'avoir parce qu'on en a besoin.

40 Parce qu'au-dessus de la mine, il y a une fonderie puis il y a des gens, alors ça nous préoccupe un petit peu beaucoup pas mal. Notre directrice ce matin était très préoccupée.

LE PRÉSIDENT :

Merci. – Madame Cartier?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Pouvez-vous me répéter votre question?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Non, si vous voulez préciser quelque chose?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 Non, en fait, j'avais juste le numéro, mais je voulais préciser que nous avons trouvé le document. Tantôt, vous m'avez parlé des chantiers et c'est le PR5.21. Puis vous allez voir, dans ce document-là, la carte des chantiers qui ont été identifiés par Golder et la liste des chantiers, les instruments, vous allez avoir de l'information sur cela. Je n'ai pas autre chose à ajouter à ce moment-ci.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Peut-être une question avant de vous revenir pour la deuxième question. – Madame Guimond, lorsqu'il y a des épisodes comme ça comme à LaRonde, est-ce que vous faites un suivi, vous avez une responsabilité en termes de suivi, voir les autres mines qu'est-ce qui arrive parce que là, c'est deux mines en deux ans quand même ou presque deux ans, là?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

30 Danielle Guimond, ministère de la Sécurité publique. En fait, non, on n'a pas de suivi en lien avec les épisodes sismiques. On n'a pas de conséquences majeures qui nous sont signalées non plus parce que souvent, quand il y a des conséquences importantes, c'est signalé au centre des opérations gouvernementales, mais non, on n'a pas de suivi réalisé en lien avec des événements sismiques qui sont de source de sautages miniers, notamment, comme on a connu au cours des dernières années.

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Est-ce que je peux revenir sur ma position puis vous offrir de faire venir madame Julie Brassard qui est notre experte?

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, si ça peut nous aider à un peu plus comprendre.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui. Maintenant ou après, en débutant la soirée?

LE PRÉSIDENT :

10

Si on a le temps.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

Oui oui, c'est notre ingénieur en services techniques.

LE PRÉSIDENT :

20

Oui oui, bien sûr.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Maintenant, OK. Madame Brassard va vous parler de l'étude réalisée.

25

M^{me} JULIE BRASSARD :

Bonjour, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

30

Bonjour.

M^{me} JULIE BRASSARD :

35

Bonjour les commissaires, bonjour les citoyens. Mon nom est Julie Brassard, je suis ingénieure minière de formation et la directrice des services techniques pour Ressources Falco. Je suis en charge du département d'ingénierie et géologie minière.

40

J'aimerais apporter quelques précisions en lien avec l'étude géotechnique qui a été faite par monsieur Andrieu qui est, oui, c'est vrai, une sommité dans le domaine.

5 Cette étude-là a été faite et dans le fond, ce que je voudrais préciser, c'est que les chiffres qui ont été mis dans ce modèle proviennent de multitude de données qui ont été recueillies au travers un gros travail qui a été fait par Golder qui a duré des semaines et des semaines et des semaines. Donc, pour ce qui est des données qui ont servi à populer le modèle, on a une grande confiance en ces chiffres-là, c'est ce qu'on a de mieux de disponible.

Pour ce qui est des résultats de l'étude, cette étude est...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez de laquelle?

15 **M^{me} JULIE BRASSARD :**

L'étude, encore une fois, la modélisation numérique, l'étude géotechnique. Là, je mélange les choses. En fait, la modélisation numérique, la conclusion est que l'événement le plus grand qui pourrait survenir durant la vie du projet Falco serait de 3.5 sur l'échelle de Richter. Il est important de préciser que cet événement surviendrait plus de dix ans après l'extraction du premier chantier.

20 Ensuite, j'aimerais aussi mettre les choses en perspective par rapport à l'événement qui est survenu le 24 juin. L'échelle de Richter étant une échelle logarithmique, cela veut dire qu'en fait, un événement qui pourrait survenir pour le projet Falco, l'événement de 3.5 serait en fait un événement qui serait huit fois moins puissant que celui survenu le 24 juin 2024.

25 Aussi, je voudrais ajouter que si on regarde l'échelle de Richter, on voit aussi pour chaque niveau, pour chaque magnitude est associé un niveau de ressenti et de dommages. Pour ce qui est des événements qui se situent entre 3 et 3.9, ces événements-là sont souvent ressentis par les gens qui sont à l'intérieur de bâtiments et ces événements-là ne généreraient pas de dommages.

30 Si on va un petit peu plus haut et on parle des événements entre 4 et 4.9, ces événements-là vont être ressentis par la plupart des gens et pourraient générer peu ou pas de dommages. On est encore dans la plage où on considère que les effets vont être minimales.

35 J'aimerais aussi rajouter par-dessus ça que Séisme Canada a conclu que les événements sismiques inférieurs à 5 -- il a conclu à peu près la même chose que j'ai mentionnée dans l'échelle de Richter -- la conclusion est que les événements seraient minimales ou inexistantes.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. -- Deuxième question.

M. RODRIGUE TURGEON :

5 Merci. Écoutez, je ne peux pas m'empêcher d'éprouver une certaine préoccupation à ce que j'entends, mais on entend le promoteur dire : « On a posé des instruments pour finalement savoir après coup comment que ça réagit », cette approche-là me semble contraire au principe de précaution.

10 Je pense que ce que la population souhaite, ce n'est pas de recevoir des alertes sur leur cellulaire après que ça ce soit produit, mais plutôt être persuadé que les décideurs sont compétents pour analyser le sujet pour que le risque 0 soit évité.

15 Donc, je me questionne, en fait, pourquoi la Directive 019 sur l'industrie minière n'exige pas des promoteurs de traiter de la question de la sismicité induite, un phénomène qui est pourtant courant dans plusieurs mines souterraines au Québec, ailleurs dans le monde, au Canada, considérant les dommages auxquels on est exposé, les précédents qu'il y a eus sur la planète.

20 Et en application du principe de précaution qui est un pilier, nul besoin de le rappeler, de la Loi sur le développement durable et la Loi sur la qualité de l'environnement, comment le gouvernement compte se prononcer sur l'autorisation du projet à l'étude si ces risques-là liés à la sismicité induite ne sont pas étudiés convenablement?

25 **LE PRÉSIDENT :**

 Message bien reçu. Deuxième question, s'il vous plaît?

30 **M. RODRIGUE TURGEON :**

 C'était... bien, je peux la répéter. En fait...

35 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est plus un avis.

40 **M. RODRIGUE TURGEON :**

 Non, la question, c'est est-ce qu'on peut savoir pourquoi la Directive 019 ne se penche pas sur cette question-là?

LE PRÉSIDENT :

 D'accord. Donc, en fait, je vais demander au MRNF de répondre. Vous parlez de la Directive 019

du ministère de l'Environnement?

M. RODRIGUE TURGEON :

5 Oui, mais c'est le genre de directive qui est faite, des fois, en consultation avec le ministère des Ressources naturelles, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

10 OK. En fait, j'avais posé ma question à l'Environnement il y a quelques instants, mais allez-y, madame Gagnon.

M^{me} ALYSON GAGNON :

15 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je n'ai pas la réponse exacte pourquoi cela n'a pas été considéré dans la Directive 019. Ce que je peux vous dire par contre, c'est que présentement, elle est en révision. Donc, monsieur l'a mentionné qu'elle date de 2012 puis présentement, la direction qui s'occupe de la Directive 019 qui est la direction principale des eaux usées est en train de la réviser puis bientôt, il va y avoir des consultations. Donc, on pourrait s'informer si c'est un élément qui a été pris
20 dans la nouvelle mise à jour.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 Et puis indépendamment de la directive puis sa révision, c'est quand même quelque chose qui pourrait être exigé dans le cadre de l'évaluation de ce projet-là?

M^{me} ALYSON GAGNON :

30 Oui, effectivement.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Merci.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Et puis pour le MRNF, est-ce qu'il y a une réponse là-dessus?

40

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

5 Sophie Turcotte du MRNF. Pas plus que... bien, on a parlé de la note technique qu'on a déposé ce midi qui, dans le fond, indiquait qu'on n'avait pas d'expert sur le sujet, donc on n'a pas de complément. Mais on a des ingénieurs miniers, oui, qui travaillent avec nous, mais ils ne sont pas spécialisés dans ce domaine pointu.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait, merci. – Donc, on ne peut pas aller plus loin.

M. RODRIGUE TURGEON :

15 Merci, c'est très clair.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

20 Alors, écoutez, merci d'avoir assisté à cette deuxième séance. Il est 17 h 15, nous reprendrons à 19 h.

25 Je peux vous informer dès maintenant que nous allons siéger ce soir et demain après-midi et probablement demain après-midi, nous allons déterminer si la commission va devoir siéger en soirée. Normalement, si personnellement, j'étais convaincu qu'une séance de plus aurait été suffisante, je l'aurais fixée déjà pour demain soir, mais je l'ignore. Donc, pour le moment, donc nous allons poursuivre nos travaux ce soir et demain après-midi. Merci et bon souper.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30 Monsieur le président, vous m'aviez demandé la liste des documents que nous avons déposés, est-ce que vous voulez qu'on commence la session ce soir avec...

LE PRÉSIDENT :

35 Absolument, les séances commencent toujours comme ça.

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Mais c'est celle des travaux préparatoires.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 17

20 **SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AOÛT 2024 À 19 H**

25 Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

30 Et j'ai signé,



Tamara Provost (351355-6)

35

40